

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 06

MONTREAL, LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 JANVIER 1999 5 CAHIERS - 1,95\$ + TAXES = 2,25\$

LES ARTS

La chronique d'Odile Tremblay: Lire dans la couleur locale, page B 8



LE MONDE

Clinton: les procureurs plaident pour l'audition de témoins, page A 7

ÉCONOMIE

Les grandes puissances n'ont pas évité la chute du domino brésilien, page C 1



LES ARTS

L'ONF est dans la tourmente, page B 1

PERSPECTIVES

Responsabilité partagée

Toute la semaine, vous avez peut-être gelé au coin des rues, regrettant exceptionnellement ces autobus à plancher bas contre lesquels vous pestez tant. Dans votre (petite) détresse, vous avez cherché un coupable. Quelques choix s'offrent à vous.

Pour désamorcer la colère de ses électeurs ou de ses clients, rien de tel que de présenter l'autre joue. Le premier ministre Lucien Bouchard l'a bien compris pendant la crise du verglas, puis en campagne électorale, quand une étude vint révéler que l'implantation du régime d'assurance-médicaments avait fait un certain nombre de victimes. Le maire de Montréal, Pierre Bourque, opte aussi pour la fréquente confession de ses «péchés», transformant habilement ses bévues en autant d'occasions de paraître comme un politicien honnête. Et ça marche, comme en fait foi sa réélection.

Dans le plus récent épisode de la saga des autobus à plancher bas, la STCUM a été la première à se retrouver au banc des accusés et n'a pas tardé à y aller aussi de son *mea culpa*. Son directeur général, Jacques Fortin, a reconnu que la STCUM avait erré en mettant massivement et prématurément sur la route les tout nouveaux véhicules à plancher bas de Nova Bus.

Sachant que son précédent modèle avait dû subir de nombreuses modifications avant de faire consensus, la STCUM aurait en effet dû se montrer plus prudente. Elle ne l'a pas fait, et les pépins se sont multipliés, dont cette mauvaise lubrification d'une pièce fabriquée par l'entreprise Williams, de Seattle, à l'origine du retrait des 360 autobus à plancher bas.

En septembre, la Commission de transport de Toronto, elle, estimait ces véhicules trop chers à exploiter. La Ville reine a elle-même connu des ennuis avec ses propres autobus à plancher bas, fabriqués par l'entreprise ontarienne Orion. Rutilants, ces véhicules se trouvent encore dans sa cour, hors service. En septembre, donc, la Société de transport de Toronto a refusé de courir tout nouveau risque, préférant acheter à bas prix cent autobus usagés... de la STCUM. La Société de transport de l'Outaouais a tout autant joué de prudence, retardant ses achats et laissant les autres servir de laboratoires sur route...

Circonstances atténuantes il y a, ajoute avec raison le directeur général de la STCUM, faisant référence au programme de forte incitation à l'achat local mis en place par le gouvernement du Québec. Entre ici en scène le deuxième responsable des inconvénients des derniers jours.

En effet, Québec a jusqu'à tout récemment forcé la main aux sociétés de transport en faisant de l'achat local une condition pour sa subvention de 50 % des acquisitions de véhicules. Ce faisant, le gouvernement québécois soutenait doublement Nova Bus: d'une part, en injectant et en avançant les fonds nécessaires à sa relance en 1993 et, d'autre part, en plaçant l'entreprise dans une situation de monopole, Nova Bus étant la seule, au Québec, à faire dans la construction d'autobus urbains. Les règles du jeu commencent à changer: la STCUM peut maintenant faire un peu de lèche-vitrines et pourra comparer les avantages comparatifs des autobus fabriqués ici et ailleurs au Canada.

En Amérique du Nord, l'industrie des autobus urbains a longtemps profité de mesures protectionnistes, ses clients, des gouvernements, étant soucieux d'encourager l'achat local. Chaque entreprise a donc évolué en vase clos, épargnée de toute concurrence.

Devant cette crise, le p.-d.g. de Nova Bus — troisième entité montréalaise du doigt —, Dennis Tallon, est tombé dans les plus faciles des pièges. Il a déclaré que sous l'actuel règne de Volvo (acquéreur de Nova Bus en 1997), la mise en marché des autobus à plancher bas aurait été faite autrement. Dans un même souffle, il écorchait sans s'en donner l'air les employés de Saint-Eustache, qui, soulignait-il, se sentent pointés. Certes, il est moins risqué de viser de simples exécutants que d'assumer la pleine responsabilité de ses gestes ou de ceux de ses partenaires d'affaires...

La STCUM, le gouvernement du Québec et Nova Bus n'ont pas été épargnés, ces problèmes mécaniques surgissant en plein janvier. Ils peuvent cependant se consoler à la pensée que les autobus à la décélération déficiente n'ont embouti ni piéton, ni véhicule.

Pour le public, quelle consolation? Faut-il compensation? Rappelons-nous que Montréal est dotée d'un système de transport urbain efficace et économique qui jouit d'une très bonne réputation auprès des villes américaines. Ici, l'usager n'assume en réalité que 40 % du coût du billet, l'autre portion étant subventionnée. Le laissez-passer à Montréal coûtera 46 \$ en avril, comparativement à 53 \$ à Québec et 68 \$ à Boston.

Bref, vous avez attendu au froid, mais voilà, vous avez peut-être assez d'argent pour vous payer un bon café chaud en espérant que la STCUM, bientôt plus libre de ses choix, prenne des décisions réfléchies en toute connaissance de cause.

Montréal s'en tire sans l'armée...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

MONTREAL a reçu hier une trentaine de centimètres de neige. Il en fallait plus pour empêcher Nicole Marcotte de déambuler dans une rue du Plateau Mont-Royal. Les cols bleus montréalais ont suffi à la tâche et n'ont pas eu besoin, comme leurs homologues de Toronto, de la présence préventive des Forces armées...

Le Québec est à son tour enseveli sous la neige

Des précipitations de 20 à 35 centimètres ont perturbé la circulation et forcé la fermeture de plusieurs écoles

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Si les Québécois se sont bidonnés devant la télé en regardant les Torontois tenter de se débarrasser de la neige, ils ont dû se mettre à la pelle, eux aussi, à leur réveil hier matin. Cependant, même si une bonne trentaine de centimètres se sont abattus sur la province, il n'était pas question — du moins au moment de mettre sous presse — d'appeler l'armée à la rescousse...

Selon les régions, entre 20 et 35 centimètres de neige sont tombés hier sur le Québec, rendant la circulation difficile sur les autoroutes comme dans les rues des villes. A Montréal, malgré des heures de pointe difficiles, ponctuées de nombreux accrochages, il n'y a pas eu d'accident

majeur à déplorer. Sur les routes de la province, la Sûreté du Québec compte 400 sorties de route, une situation «normale» compte tenu du temps. Mais aucun accident majeur n'est survenu, les automobilistes étant contraints de rouler à basse vitesse. Un tronçon de l'autoroute 15 a par contre été fermé une bonne partie de la journée à la hauteur de Saint-Jérôme en raison du renversement d'un camion-citerne.

A l'aéroport de Dorval, 125 vols (départs et arrivées) ont été annulés, et plus de 102 avaient pris du retard, la plupart entre 30 minutes et une heure. Les destinations les plus touchées en début de journée ont été Ottawa, Toronto et le nord-est des États-Unis, New York, Chicago et Boston.

VOIR PAGE A 10: NEIGE

Québec recouvre 100 millions versés en trop à l'aide sociale

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les agents de recouvrement de la Sécurité du revenu ont récupéré un record de 100 millions en 1997-98 parmi les sommes que le gouvernement verse en trop chaque année aux bénéficiaires de l'aide sociale. D'ici le 31 mars, ces 300 fonctionnaires auront fait revenir près de 300 millions en trois ans dans les coffres de l'État.

Tous les ans, le gouvernement perd de l'argent en versant des trop-payés aux bénéficiaires de l'aide sociale, dont 16 millions seulement l'an dernier en raison de fausses déclarations. Depuis quelques années toutefois, les agents de recouvrement récupèrent davantage d'argent que le gouvernement n'en perd. En fait, depuis quelques années, le recouvrement s'avère de plus en plus efficace auprès des Québécois qui ont bénéficié de trop-payés de la Sécurité du revenu. En 1996-97, le Centre de recouvrement en Sécurité du revenu a recouvré 88 millions et, en 1997-98, 100 millions.

«Nous devrions atteindre et même dépasser notre objectif de 102,5 millions de recouvrement en 1998-99», prévoit Paul Baillargeon, le directeur du centre, une unité autonome de service gouvernemental s'affairant à récupérer les sommes versées en trop aux bénéficiaires pour trois principales raisons: erreurs administratives, erreurs de la part des bénéficiaires et fausses déclarations.

A ce rythme, dans vingt ans, les pertes subies par le gouvernement dans la colonne des trop-payés seront pratiquement choses du passé, complètement absorbées qu'elles seront au cours d'un exercice financier par les activités de recouvrement. Tous les ans, le recouvrement rapporte plus, en effet, que n'augmentent les trop-payés.

En 1997-98, si les trop-payés se sont élevés à 79 millions, le recouvrement, lui, a atteint 100 millions pour un différentiel positif de 21 millions. Le total des trop-payés atteint maintenant plus de 500 millions et, si le recouvrement progresse au même rythme, il est donc probable

VOIR PAGE A 10: AIDE SOCIALE

Les plaintes relatives à l'affichage ont diminué de moitié

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Les croisés de la langue ont réajusté leur tir: l'affichage commercial public n'est plus leur cible préférée. C'est maintenant le droit d'acheter et d'être informé en français qui a la cote, qui alimente les nouvelles angoisses linguistiques des Québécois francophones.

Un bilan sommaire des activités de la Commission de protection de la langue française démontre que les plaintes relatives à la langue d'affichage ont diminué de moitié en un an.

En 1998, la loi 101 a été violée 4569 fois, soit une diminution de 384 infractions par rapport à l'année précédente. Cette tendance à la baisse tient principalement au fait que pour la même période, le nombre d'infractions aux dispositions sur l'affichage est passé de 1575 à 792, soit une diminution de 783 cas en douze mois.

En contrepartie, la vigilance des francophones s'est



Odette Lapalme

VOIR PAGE A 10: PLAINTES

Une étude met au jour les ratés des usines de filtration d'eau

Deux usines sur trois exposent la population à des risques d'infection susceptibles d'entraîner divers problèmes de santé, révèle une étude de l'Institut Armand-Frappier

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Deux usines de filtration d'eau sur trois exposent la population qu'elles desservent à des risques d'infection susceptibles de déclencher des épidémies de gastro-entérite sévères, d'induire d'autres problèmes de santé majeurs comme des myocardies et des méningites ou de perturber la croissance de fœtus.

C'est ce que révèle une étude réalisée en 1995-96 par des chercheurs de l'Institut Armand-Frappier et de Polytechnique, qui met en cause notamment le programme d'assainissement des eaux du Québec, parce qu'on n'a pas prévu de doter toutes les usines d'épuration de moyens d'éliminer les milliards de bactéries

d'origine humaine, les micro-organismes pathogènes et les virus présents dans les eaux usées traitées par les villes.

Au Québec, les municipalités rejettent généralement leurs eaux usées en amont des prises d'eau de leurs voisines, situées plus bas sur les cours d'eau. La désinfection des eaux usées n'étant pas très répandue au Québec, les concentrations de bactéries, de protozoaires pathogènes et de virus rejetés en amont dépassent souvent la capacité des systèmes de traitement de l'eau potable installés en aval. De plus, les systèmes de traitement de l'eau potable sont souvent calibrés essentiellement pour tuer les coliformes fécaux, des bactéries qui s'avèrent dans les faits beaucoup plus faciles à éliminer que les micro-organismes pathogènes et les vi-

rus qui les accompagnent.

L'étude en question, réalisée par le Dr Pierre Payment, de l'Institut Armand-Frappier, et des chercheurs de la chaire sur l'eau potable de Polytechnique, dirigés par Michèle Prévost, portait sur 45 usines de filtration du sud du Québec. Elle a permis d'établir que seulement 11 des 38 usines d'épuration étudiées rencontraient la «cible» d'élimination du micro-organisme *Giardia*, fixée aux États-Unis à un cas d'infection par 10 000 personnes par année.

Giardia Lamblia est un protozoaire qui fait partie de la famille des micro-organismes pathogènes. On lui doit une infection, la giardiose, que l'on rencontre souvent dans les garderies en raison de la

VOIR PAGE A 10: USINES DE FILTRATION

MÉTÉO



Montréal	Québec
Ennuagement graduel et faible neige.	Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: -4 Min: -15	Max: -9 Min: -17
Détails, page C 8	

INDEX

Annonces	C 9	Livres	D 1
Les Arts	B 1	Le monde	A 7
Avis publics	C 8	Les sports	C 10
Bourse	C 7	Montréal	A 3
Économie	C 1	Mots croisés ..	C 8
Éditorial	A 8	Politique	A 6

www.ledevoir.com



7 78313 00069 6

• MONTRÉAL •

On a souvent besoin d'un plus petit que soi



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

DÉCIDÉMENT, on n'est à l'abri de rien. Malgré ses pneus à toute épreuve, cette déneigeuse s'est embourbée, hier, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Il y avait heureusement plus petit qu'elle pour lui donner un petit coup de... pelle.

L'autopsie confirme le suicide de Gaétan Girouard

PRESSE CANADIENNE

Sainte-Foy — L'autopsie pratiquée sur le corps de Gaétan Girouard confirme la thèse du suicide et indique que le journaliste est mort par asphyxie.

Des collègues de travail ont re-

trouvé jeudi M. Girouard pendu à sa résidence de Sainte-Foy.

À la lumière des témoignages des proches et de la lettre laissée par le disparu, le coronar Louise Nolet devrait être en mesure, dans quelques mois, de préciser ce qui aurait poussé le journaliste à mettre fin à ses

jours. Ses proches se perdent en conjectures sur les raisons de son geste.

Sa collègue de travail à l'émission J. E., Jocelyne Cazin, est évidemment très affectée par cette mort soudaine. En entrevue hier sur les ondes de CKVL, Mme Cazin a déclaré

que rien ne laissait présager un tel événement.

Les funérailles de Gaétan Girouard auront lieu le lundi 18 janvier à 14h en l'église Sainte-Famille de Granby. La famille a indiqué qu'elle souhaitait que la cérémonie ait lieu dans la plus stricte intimité.

Service de prévention des incendies

Lemieux met en veilleuse la menace de mise en tutelle

La ministre a reçu l'assurance d'une volonté réelle des parties de négocier

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Rassurée par une apparente volonté des parties de reprendre les discussions sur de nouvelles bases, la ministre du Travail, Diane Lemieux, a levé hier sa menace d'intervention dans le conflit qui oppose toujours la Ville de Montréal à ses pompiers.

Mercredi dernier, la ministre Lemieux avait brandi la menace d'une mise en tutelle du Service de prévention des incendies et avancé la journée de vendredi (hier) comme date butoir pour une reprise des discussions. Or, hier, il semble que la ministre ait obtenu l'assurance d'une volonté réelle de reprendre la conciliation de la part des parties.

«J'ai des signes très clairs qu'il y a une volonté réelle des parties. Ces signes me rassurent et j'en suis très heureuse. Je constate qu'il n'y a pas de moyens de pression et j'ai la confirmation que les négociations vont reprendre demain sur des bases nouvelles», a-t-elle déclaré lors d'un point de presse hier.

Les discussions ont en effet repris hier entre l'administration montréalaise et ses pompiers, mais l'on se faisait très prudent sur le sort de cette nouvelle reprise. «Ils se rencontrent pour voir s'ils vont vraiment se rassembler avant le conciliateur. On veut être cer-

tain que le syndicat va être plus ouvert», a indiqué Martine Primeau, porte-parole du Service de prévention des incendies de la Ville de Montréal.

Après avoir menacé d'intervenir plus tôt cette semaine, la ministre a rappelé qu'il était de la responsabilité des deux parties de régler ce conflit entre eux, puisque l'intervention d'un tiers (Québec) n'était souhaitable pour personne.

La ministre se montre maintenant plus souple par rapport au temps que mettront les parties à s'entendre et n'entend pas imposer de nouvelle date butoir.

«Ce ne sont pas les délais qui m'importent, mais je veux avoir l'assurance que les choses avancent et progressent correctement», insiste Diane Lemieux.

Toutefois, si des moyens de pression ayant un impact sur la sécurité et le public devaient reprendre, elle affirme qu'elle n'hésiterait pas à envisager de «nouveaux scénarios», dont elle se refuse à divulguer la teneur. «Ce conflit ne se règlera pas dans la rue, mais en parlant. Des moyens de pression, ce n'est pas un signe de bonne volonté», a-t-elle fait valoir.

Aujourd'hui, l'Association des pompiers de Montréal doit tenir une conférence de presse pour faire le point sur des décisions arrêtées par son conseil exécutif et la stratégie adoptée «pour en arriver à une solution à la satisfaction des deux parties».

E N B R E F

Ataxie de Friedrich: traitements à l'essai

(PC) — Des médecins du campus Notre-Dame du CHUM et de Salt Lake City feront prochainement les premiers essais cliniques de médicaments visant à freiner les effets de l'ataxie de Friedrich. Cette maladie héréditaire et incurable provoque une accumulation de fer dans les cellules et une perte de motricité. L'ataxie de Friedrich s'attaque notamment aux cellules du système nerveux et au cœur. Selon le docteur Massimo Pandolfo, du CHUM, ces traitements ne permettront pas de guérir les malades mais de leur rendre la vie plus facile d'ici à ce qu'un traitement définitif soit découvert. Une personne sur 20 000 serait atteinte de la maladie.

STCUM: tout rentre dans l'ordre

(Le Devoir) — Les autobus à plancher bas de la STCUM continuaient de reprendre la route en nombre grandissant. En fin d'après-midi, sur les 360 véhicules mis hors de combat par une inspection à grande échelle, il n'en restait plus qu'une centaine à remettre sur la route. Le circuit 17, sur l'avenue Décarie, à Saint-Laurent, a pu être rétabli, et la STCUM a pu rendre les minibus qu'elle avait loués. Lundi, tout devrait être rentré dans l'ordre, à moins que la neige...

Explosion dans une banque de Laval

Laval (PC) — Une explosion survenue hier après-midi dans le sous-sol d'une banque à Laval a fait deux blessés graves. Il s'agit de deux électriciens qui effectuaient des travaux dans une salle électrique d'une succursale de la Banque Toronto-Dominion. Ils ont été grièvement brûlés. On ne sait pas si leur vie est menacée.

**Les Fonds Desjardins
les plus performants**

**Tout le monde parle
de mes performances!**

Fonds Desjardins

Rendements en date du 31 décembre 1998

	1 an	2 ans
Marché américain	28,71 %	28,33 %
Mondial équilibré	20,58 %	15,06 %
Québec	16,14 %	s.o.

**100 %
admissibles au
REER**

Desjardins va de l'avant
pour 5 millions de membres en mouvement.

 Desjardins

1 800 CAISSES
www.desjardins.com

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent. Les rendements tiennent compte des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs. Les taux de rendement indiqués constituent le rendement total annuel composé réel compte tenu des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions.

**12 MOIS
SANS INTÉRÊT**

TAPIS DÉCOR

CLAUDE BOUCHARD

SOLDE

INVENTAIRE

TAPIS MUR À MUR

Velouté, torsadé, berbère, sisal

CARPETTES

UNIES OU À MOTIFS

Azèque, oriental, moderne, sisal

100% lanoset, laine, pure soie

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal (514) 729-0891

1090, rue Laurier Ouest, Outremont (514) 274-1090

LE DEVOIR

MONTREAL

Le rapport Poitras sur la Sûreté du Québec

Le débat sur l'anonymat aura lieu mercredi

La publication du rapport de la commission Poitras va être retardée d'au moins un mois, voire le temps d'un deuxième marathon judiciaire, ressort-il des précisions fournies hier au *Devoir* par M^r Michel Décar, l'avocat des requérants, après qu'il eut obtenu une audience mercredi prochain pour présenter la requête de deux officiers de police anonymes. Il lui est possible d'aller en appel par la suite si le juge Maurice Lagacé rejette sa demande.

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le ministre de la Sécurité publique, M^r Serge Ménard, a la possibilité de prendre de vitesse les procédures qui vont commencer mercredi et de publier tout de suite le rapport de la commission Poitras, estiment des avocats de la partie adverse présents hier matin. L'audience a été rocambolesque hier, pendant que la tempête de neige causait la fermeture de l'entrée principale du Palais de justice de Montréal, rue Notre-Dame. Le juge a permis de nombreuses suspensions d'audience pour que les 12 avocats présents s'entendent sur les termes du débat.

Il a fallu deux heures pour convenir d'une date d'audition et de la présentation d'une requête élaguée par les requérants, deux officiers de police anonymes que d'aucuns disent être le commandant du district de la région de Montréal et le directeur de l'éthique professionnelle à la SQ.

Plus tard, le président du Comité des relations professionnelles de la SQ, l'officier de police Claude Boutin, a précisé au *Devoir* qu'il n'a été avisé que jeudi à 16h des procédures qui allaient être déposées hier matin par deux de ses membres dont il dit ne pas connaître les noms. «*Il y a un titre personnel, j'espère qu'ultérieurement je pourrai prendre connaissance du rapport comme tout le monde*», a-t-il déclaré.

Dossier sous un pseudonyme

Le juge en chef adjoint de la Cour supérieure du Québec, André Delongchamp, a entendu «une requête pour ouverture de dossier sous un pseudonyme et pour ordonnance de non-publication du rapport de la commission Poitras». Celle-ci a été présentée par les avocats de deux officiers de police de la SQ, qui refusent qu'on dévoile leur identité, qui sont représentés par deux bureaux d'avocats très coûteux.

L'audience de mercredi, devant le juge Maurice Lagacé, portera sur la pertinence de l'anonymat. «*Nous n'avons pas l'intention de consentir à la non-publication*», a fait savoir M^r Jean-François Jobin, de la direction du contentieux, à la Direction générale des affaires juridiques du ministère de la Justice du Québec.

Tout au plus a-t-il accepté que «la requête élaguée» soit mise à la disposition des parties et qu'un juge soit

nommé pour que les parties préparent les positions qu'elles défendront devant le juge Lagacé.

Cette affaire rappelle les romans du célèbre inspecteur Rocambole. «*On a exhibé une copie de procédure sans nom de personne*», explique M^r Michel Jolin, de Kronström Desjardins, le défenseur de Louis Boudreau, l'un des trois de la Police des policiers, victime de l'incident du 26 août 1995, à l'origine de la commission Poitras.

«*Généralement, dans les procès, l'identification des parties, c'est public. Les victimes d'actes sexuels témoignent parfois à huis clos. C'est valable pour les mineurs. Mais on demande des exceptions au principe d'un procès public*», a-t-il expliqué au *Devoir* après l'audience.

«Le volet trois»

M^r Daniel Rochefort, l'avocat du deuxième officier de police anonyme, précise qu'un préavis a été expédié à son client «*cinq mois après le volet trois*» de la commission Poitras, soit en novembre. Dans le jargon, le volet trois signifie l'incident qui survint pendant la fête du 26 août 1995 avec la Police des policiers.

Il y a eu 19 officiers de police impliqués dans la requête juridique déposée en septembre dernier à l'encontre de la commission Poitras. «*Le juge avait tranché qu'elle était prématurée. On reprend la procédure précédente avec les deux préavis en plus*», signale M^r Rochefort.

Le bâtonnier Michel Jolin, qui défend le policier Boudreau, dit pour sa part: «*Nos adversaires sont parfois surprenants. Pourquoi les clients ont-ils répondu si la commission Poitras était sans juridiction? Pourquoi attendent-ils la publication du rapport?*»

Après un moment, il précise: «*Obtenir la vérité des policiers, ce n'est pas une tâche facile. C'est laborieux que la vérité sorte. Des parties de la commission auraient pu être faites à huis clos. Mais, vous savez, les témoignages de police, cela ne se fait pas spontanément.*» C'est pourquoi la ronde juridique recommence en épilogue à la sombre affaire Matticks. Deux officiers de police récalcitrants savent depuis novembre qu'ils vont être blâmés et ils attaquent.

Curieusement, le président du Comité des relations professionnelles de la SQ, le syndicat des cadres de la SQ, Claude Boutin, affirmait hier: «*Ca me fera plaisir de commenter le rapport quand il va sortir*».

Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

Premier anniversaire du lock-out

La CSN dénonce à nouveau l'attitude de la maison-mère

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Un an après le lock-out à la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, la CSN a dénoncé de nouveau l'employeur, contre qui elle a déposé 5600 plaintes pour de présumées infractions au Code du travail.

La maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie est une résidence pour sœurs âgées de la congrégation, située à Outremont. Quelque 180 préposés aux bénéficiaires, employés aux cuisines, à la buanderie et à l'entretien ménager y œuvraient en janvier 1998, quand le lock-out a été décrété, en pleine crise du verglas.

La convention collective est échue depuis mars 1997 et, aux dires du président de la CSN, Gérald Larose, la direction n'a guère manifesté de bonne foi à négocier.

Un médiateur a été nommé au dossier par le ministère du Travail et cinq dates de négociation avaient été arrêtées pour janvier 1999. Or l'employeur a annulé les trois premières rencontres jusqu'ici.

Il n'en reste que deux en janvier. Si les discussions ne reprennent pas à ces occasions, M. Larose demandera l'intervention «*de tous ceux qui ont une autorité morale dans le secteur religieux*», notamment M^r Jean-Claude Turcotte.

Aussi, 100 des 180 employés ont été congédiés depuis le début du conflit, souligne M. Larose.

Le président de la CSN ne comprend guère l'attitude de la maison mère, d'autant plus que les demandes syndicales sont «*infimes*» d'après lui, soit deux pour cent d'augmentation par année, le maintien des emplois et de la convention collective. Le salaire moyen est de 13 \$ l'heure et les deux tiers du personnel travaillent 25 heures par semaine.

Le syndicat soutient que la direction de la maison mère contrevient aux dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail. Depuis le début du lock-out, en janvier 1998, le syndicat a intenté 5606 poursuites à ce sujet.

Pour marquer le premier anniversaire du lock-out, le syndicat de la CSN a eu l'idée d'une cérémonie pour le moins inusitée. Une grue a été louée, qui a un mât de 175 pieds. Devant la maison mère, la présidente du syndicat est montée dans la nacelle au bout du mât, avec un mannequin ressemblant à la directrice générale de la maison mère. Le mannequin a été propulsé en bungee du haut du mât.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La tempête n'a pas empêché les syndiquées de la maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de manifester, déguisées en sœurs, pour souligner le premier anniversaire du lock-out.

Collecte des arbres de Noël



Le mercredi 20 janvier 1999, participez à la collecte des arbres de Noël naturels!

Le mercredi 20 janvier avant 8 heures le matin ou la veille au soir, déposez votre arbre dépouillé de toutes ses décorations devant chez vous.

La Ville de Montréal récupère et déchiquette les arbres naturels pour en faire du compost.

écoquartier

Ville de Montréal

L'ASSOCIATION des PRODUCTEURS d'ARBRES de NOËL du QUÉBEC inc.

À l'invitation des Éditions Anne Sigier,

ANDRÉ GOUZES o. p.



de l'abbaye de Sylvanès



animera deux sessions de chant liturgique au Québec.

1^{re} SESSION : 12 au 14 février
Maison mère
Congrégation Notre-Dame
4873, av. Westmount,
Montréal

2^e SESSION : 16 au 18 février
Centre de renouveau chrétien des Ursulines
20, rue des Ursulines,
Loretteville

Session : 120 \$
Pension : 100 \$ / Demi-pension : 75 \$
Renseignements et réservations (places limitées) :
Éditions Anne Sigier : 1-800-463-6846 / 1-418-687-6086

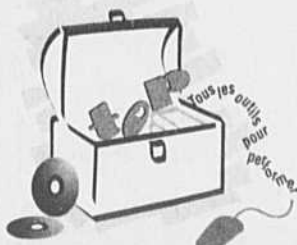
UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC
À MONTRÉAL

Service de formation sur mesure

Sessions publiques de formation continue

Être mieux outillé
... pour faire face à l'avenir !

FORMATIONS	FORMATEURS	DATES
Communication interpersonnelle : un outil de gestion	Solange Cormier	9-10 février
La planification de la démarche qualité	Yves Lacroix	11-12 février
Gestion de projets	Brian Hobbs	17-18 février
Analyse financière pour les non-initiés	Paul Viau et Jean Legault	8-9-10 mars
La gestion et les relations publiques	Andrée M. Dupont	11-12 mars
Comment générer le changement	René Bernèche	16-17 mars
Le rôle-conseil : Conseiller et influencer	Samir Koudsi	18-19 mars
Rédaction d'un plan de communication	Andrée M. Dupont	23-24 mars
Le service à la clientèle de haut niveau	Hélène Rodrigue	23-24 mars



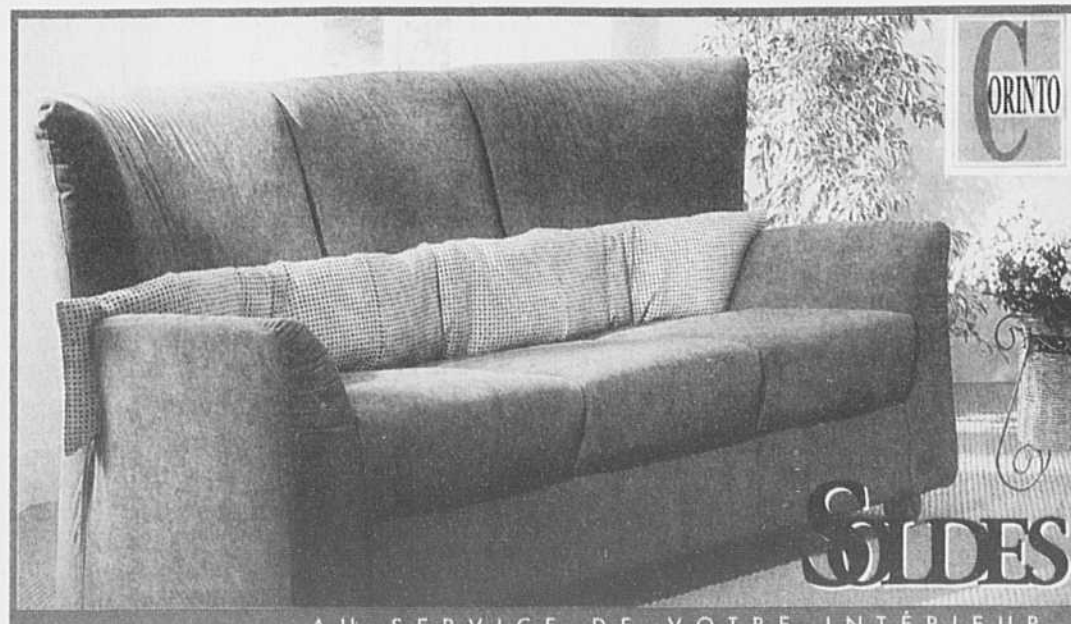
Pour connaître d'avantage notre programmation annuelle, procurez-vous la brochure

Nos programmes de formation diffusés en sessions publiques peuvent être adaptés au contexte et aux besoins de n'importe quelle organisation.

Internet : www.unites.uqam.ca/formation

(514) 987-4068

UQAM



ACTUEL 5

PARMI NOS SERVICES DISPONIBLES

CONCEPTION · RÉALISATION
Cuisines et salles de bain

(514) 335-0705

AU SERVICE DE VOTRE INTÉRIEUR DEPUIS 1984

• LES ACTUALITÉS •

La cause des citoyens du Val-Saint-François

Hydro demande à la juge de se rappeler la crise du verglas

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le représentant d'Hydro-Québec a demandé à la juge Jeannine Rousseau, de la Cour supérieure, de tenir compte de la situation catastrophique dans laquelle se trouvait le Québec quand a été prise la décision de soustraire le projet de transport d'électricité Hertel-Des Cantons de la procédure d'examen des répercussions environnementales.

«En 25 ans devant la cour, jamais je n'ai vu une cause où les faits plaident ont pris si peu d'importance», a soutenu M^r Michel Yergeau.

Celui-ci considère que la Coalition des citoyens et citoyennes du Val-Saint-François ont présenté le dossier d'une façon désincarnée en se basant uniquement sur les textes de lois et règlements et en faisant fi du chaos qui régnait en janvier dernier au Québec quand des millions de citoyens étaient privés d'électricité et que les activités économiques se trouvaient sérieusement entravées.

M^r Yergeau a invité la juge Rousseau à bien soupeser tous les éléments. «Il ne faut pas vider le cadavre qu'on analyse de son squelette. La coalition a fait une autopsie, a essayé de voir quelles étaient les pièces manquantes», a com-

menté M^r Yergeau. «Il y a un danger à réécrire l'histoire sans tenir compte des détails de la vie», a-t-il ajouté.

Il a rappelé les événements tragiques découlant de la pluie verglaçante qui s'est abattue sur Montréal et plus particulièrement quand, le 9 janvier, l'alimentation électrique d'une ville de l'importance de Montréal ne tenait plus qu'à une ligne d'alimentation.

Il a également parlé du système d'aqueduc, mal alimenté en électricité, qui ne fournissait plus à la tâche, au point où on craignait de ne pouvoir combattre un incendie majeur. «Il s'agit d'une situation sans précédent dans l'histoire moderne», a souligné M^r Yergeau.

D'où les décisions prises par le gouvernement du Québec, à la lumière des informations fournies par Hydro-Québec, d'autoriser par décrets la construction de ligne de transport d'électricité de 735 kV entre Hertel et Des Cantons, sur 145 kilomètres. Par ces décrets, le gouvernement soustrayait le projet à la procédure d'étude d'impact.

À ce sujet, au nom du ministre de l'Environnement, Me Robert Monette a tenu à préciser que c'est l'ensemble du projet Hertel-Des Cantons qui a été soustrait à l'examen des répercussions environnementales, et non seulement la première phase, entre Des Cantons et Saint-Césaire.

Hydro-Québec poursuivra ses représentations lundi.

Attentat meurtrier à Paris

Le terroriste Carlos obtient un non-lieu surprise

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Contre toute attente, la justice française a accordé hier un non-lieu au terroriste vénézuélien Ilich Ramirez Sanchez, dit Carlos, dans le dossier de l'attentat contre le drugstore Saint-Germain, qui avait fait 2 morts et 34 blessés le 15 septembre 1974 à Paris.

La Cour d'appel de Paris, saisie d'une requête des avocats de Carlos, a estimé que, 24 ans après les faits, aucune charge suffisante ne pouvait être retenue à l'encontre du terroriste dans ce dossier instruit à Paris par le juge anti-terroriste Jean-Louis Bruguière.

Pour autant, cette décision ne bouleverse pas le sort de Carlos, condamné le 24 décembre 1997 à la réclusion criminelle à perpétuité pour un triple meurtre, commis le 27 juin 1975, également dans la capitale française. Ilich Ramirez Sanchez demeure en outre inculpé dans quatre autres dossiers d'attentats, dont le juge Bruguière a également la charge, depuis qu'il a été livré à la France par le Soudan en août 1994. Les magistrats sont allés à l'encontre des réqui-

sitions du Parquet général et ont donné droit à la requête déposée en juin par les avocats du prévenu, Mes François Honorat, Francis Vuillemin et Isabelle Coutant-Peyre.

M^r Vuillemin, interrogé par l'AFP, a salué hier cette décision comme «une première victoire de Carlos sur la justice française, qui devrait être suivie d'autres».

La conclusion de l'arrêt de la cour, dont il a été donné lecture à l'AFP, comporte un désaveu à peine voilé de l'instruction. Les conseillers estiment en effet qu'«après quatre années de nouvelles investigations limitées à un interrogatoire de première comparution du 21 février 1996, non suivi d'interrogatoires de fond, et d'une commission rogatoire tardive du 13 octobre 1998, dont il est illusoire après 24 ans d'attendre des résultats probants non obtenus à ce jour», il y a lieu de clore l'information judiciaire.

Longtemps imputé à Carlos, l'attentat à l'explosif contre le drugstore Publicis du boulevard Saint-Germain, cœur de la rive gauche de Paris, avait donné lieu à une première instruction qui s'était soldée par un premier non-lieu en 1983, faute de charges suffisantes.

Homme-abeilles



REUTERS

CE N'EST pas qu'il soit aussi gourmand que Winnie l'ourson, mais ce Péruvien aime tout de même beaucoup le miel. L'apiculteur se pare régulièrement de 30 000 abeilles, au zoo de Lima, pour promouvoir auprès du public la consommation de miel naturel plutôt que celle du miel traité, vendu dans les marchés locaux.

Nouvel espoir dans le traitement de l'infarctus?

ASSOCIATED PRESS

Paris — Un nouvel espoir dans le traitement de l'infarctus? Selon les résultats d'une récente étude française, l'injection de cellules cardiaques de fœtus de souris chez un animal adulte limite la taille de l'infarctus et améliore la fonction de la pompe cardiaque. Des essais sont actuellement menés sur des brebis, avant d'être tentés chez l'homme en cas de résultats encourageants.

Les cellules du cœur du fœtus se renouvellent, au contraire des «cellules du cœur adulte qui, elles, ne se renouvellent pas. C'est pourquoi l'infarctus du myocarde est une maladie si grave; il n'y a aucune possibilité de réparer les cellules qui sont mortes», a déclaré hier le D^r Alain Hagege, l'un des auteurs de l'étude, praticien hospitalier à l'hôpital Boucicault, à Paris, à l'occasion des IX^{es} journées européennes de la Société française de cardiologie, organisées à Paris jusqu'à aujourd'hui. L'étude a été menée conjointe-

ment par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Pour réaliser l'expérience, «nous avons créé artificiellement un infarctus chez des souris en leur liant l'artère coronaire. Puis nous avons injecté, à hauteur de l'infarctus, des cellules de cœur de fœtus de souris préalablement mises en culture. Les cellules fœtales peuvent encore se multiplier», a souligné le D^r Hagege.

En comparant l'effet obtenu par l'injection des cellules à celui obtenu par l'injection d'un simple placebo, les spécialistes ont pu se féliciter des résultats. Dans le groupe de souris ayant reçu les cellules, la taille de l'infarctus était limitée, la fonction globale de la pompe cardiaque améliorée et la dilatation du cœur limitée. L'utilisation de cellules fœtales à des fins expérimentales n'altère pas sans poser d'importants problèmes d'éthique, les chercheurs ont vérifié l'expérience en utilisant les «cellules des muscles des jambes, les cellules satellites, qui se renouvellent elles aussi», et ont obtenu «des résultats analogues».

EN BREF

Québec: le dossier des vignettes est clos

Québec (PC) — Le dossier des vignettes de stationnement à Québec est clos et aucune accusation ne sera portée. Selon la Sûreté du Québec, rien ne permet de penser qu'il ait existé un système de privilèges pour les automobilistes qui ont apposé un logo de la Ville de Québec sur leur plaque d'immatriculation. L'enquête avait été instituée à la demande du maire, Jean-Paul L'Allier, afin de vérifier si certains employés municipaux avaient tiré avantage de ces vignettes. Considérant les conclusions de l'enquête, M. L'Allier considère également que le dossier est clos.

Le Viagra en cause?

Perth, Australie (AP) — Un homme de 52 ans a été retrouvé mort jeudi après-midi dans son appartement de Perth, en Australie, après avoir eu des relations sexuelles avec une prostituée. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'homme prenait apparemment du Viagra, mais aucun lien de cause à effet n'a pu être établi. Selon un membre du Service des ambulances, qui a requis l'anonymat, les sauveteurs ont été alertés par la prostituée. «La dame au téléphone a dit qu'il avait pris une sorte de médicament.» L'homme était un client régulier de la prostituée. Selon un de ses amis, la victime prenait du Viagra depuis plusieurs mois. Les services du médecin légiste ont ouvert une enquête pour déterminer les causes du décès. Pfizer Pty. Ltd, filiale australienne des Laboratoires Pfizer qui fabriquent le célèbre médicament contre l'impuissance, n'a fait aucun commentaire. Le Viagra est commercialisé en Australie depuis septembre dernier.

Non-paiement pour cause de maison hantée

Derby, Grande-Bretagne (AFP) — Un couple a refusé hier devant un tribunal de Derby (centre) de finir de rembourser sa maison, au prétexte qu'elle est hantée. Andrew et Josie Smith, 36 ans, sont poursuivis en justice par deux sœurs, Sandra Podmore et Susan Melbourne, à qui ils avaient acheté la maison en 1994. Ils refusent de leur payer les 30 000 livres (49 000 \$) de solde des 44 000 livres (72 000 \$) du prix initial de vente. M et Mme Smith ont décidé d'attaquer à leur tour les deux sœurs en justice, leur reprochant de ne pas les avoir informés avant la vente que la maison était hantée. Les Smith ont fait état de toute une série de phénomènes paranormaux, apparus dans la maison de trois étages, après leur installation en 1994 avec leurs trois enfants. Ils ont raconté devant le tribunal que des objets volaient à travers la maison et que des spectres étaient apparus à plusieurs reprises dans les couloirs. Mme Smith a témoigné avoir vu l'apparition d'un petit garçon avec des yeux de cochon rouges et constaté que des murs pleuraient. Elle a également expliqué avoir été agressée par un fantôme dans son lit et s'être réveillée avec la sensation d'avoir été violée.

PROGRAMME DES MONITEURS DE LANGUES OFFICIELLES

C'est un SUPER BEAU DÉFI!

Kathy Charon

C'est une GRANDE AVENTURE!

Alain Richard

L'an dernier, Kathy, Alain et David ont, comme des centaines de jeunes Québécoises et Québécois, vécu une expérience inoubliable: ils ont eu la chance unique de participer au Programme des moniteurs de langues officielles. En donnant un coup de pouce à un enseignant ou à une enseignante, ils ont contribué à faire connaître la réalité québécoise à des jeunes d'autres provinces, tout en découvrant eux-mêmes une autre culture.

C'est un programme qui m'a fait découvrir de nouveaux horizons!

David Loisele

Les moniteurs et monitrices à temps partiel poursuivent simultanément des études collégiales ou universitaires dans la province qui les accueille. Les moniteurs et monitrices à temps plein se consacrent entièrement à cette tâche. Ils doivent avoir terminé au moins une année d'études universitaires. La rémunération offerte est de 3 500 \$ pour huit mois de travail à temps partiel et de 11 400 \$ pour neuf mois de travail à temps plein.

- à la personne responsable de l'aide financière aux étudiants dans son établissement d'enseignement;
- aux directions régionales du ministère de l'Éducation;
- au ministère de l'Éducation Aide financière aux études 1035, rue De La Chevrotière Québec (Québec) G1R 5A5 Tél.: (418) 643-3750.

Site Internet du Conseil des ministres de l'Éducation: www.cmec.ca/olp/

SÉANCES D'INFORMATION

Programmes de 2^e cycle M.B.A., M.Sc. et D.E.S.(gestion)

M.B.A.

Depuis plus de 30 ans, le MBA-HEC forme des gestionnaires reconnus pour leurs capacités d'analyse, de synthèse et de prise de décision. Programme d'envergure internationale, structure avant-gardiste, formation ancrée dans l'action et intégration de la technologie à la pédagogie figurent au nombre de ses avantages distinctifs. Possibilité d'effectuer les deux premières étapes du MBA intensif en anglais si la demande le justifie. MBA intensif (54 semaines) ou MBA en action (3 ans).

M.SC. (MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE LA GESTION)

Avec une douzaine d'options, la maîtrise ès sciences de la gestion forme des spécialistes – consultants, analystes, gestionnaires spécialisés et chercheurs de haut calibre – recherchés pour leur haut niveau d'expertise, comme en atteste le taux de placement qui avoisine les 100 % année après année. Programme offert à temps plein ou à temps partiel (de jour seulement).

D.E.S. (GESTION)

Ce programme vise à donner aux bacheliers de toutes disciplines autres que la gestion, avec ou sans expérience sur le marché du travail, une compréhension globale du fonctionnement des organisations et de l'économie. Programme souple et court (30 crédits), offert à temps complet ou partiel.

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
(514) 340-6151
<http://www.hec.ca>

SÉANCES D'INFORMATION

MONTRÉAL

École des HEC
M.Sc.: les 20 janvier et 17 février, à 18h, salle Banque de développement du Canada
M.B.A.: le 26 janvier, à 18h Amphithéâtre IBM
D.E.S.(gestion): le 18 février, à 18h, salle Banque de développement du Canada

SHERBROOKE

M.B.A., M.Sc. et D.E.S.(gestion) le 15 février, à 18h
Hôtel Delta, salon Rivière Coaticook

QUÉBEC

M.B.A., M.Sc. et D.E.S.(gestion) le 16 février, à 18h
Québec Hilton, salon Ste-Foy/Portneuf

TROIS-RIVIÈRES

M.B.A., M.Sc. et D.E.S.(gestion) le 16 février, à 18h
Hôtel Delta, salon Vieux-Port

• LES ACTUALITÉS •

Vente du service d'assistance de Bell

Pas de plainte au CRTC

La FTQ prépare une contestation

LIA LEVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le CRTC n'avait pas reçu de plainte formelle concernant la vente du service d'assistance téléphonique de Bell à une entreprise américaine, hier après-midi, mais étudiera une telle plainte si elle cadre dans son mandat.

Depuis que Bell Canada a annoncé qu'elle allait céder son service de téléphonistes à une coentreprise contrôlée par des Américains, des syndicats et des associations de consommateurs ont poussé les hauts cris, demandant au CRTC d'intervenir.

C'est pourquoi le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a cru bon leur rappeler en quoi consiste réellement son mandat.

«Notre rôle n'est pas de gérer des entreprises», a expliqué en entrevue le porte-parole du CRTC Denis Carmel.

Contrairement à la radiodiffusion, il ne faut pas d'autorisation préalable du CRTC en matière de téléphonie.

Le CRTC n'a pas non plus à se soucier du fait que le service soit désormais rendu par des sous-traitants plutôt que par des téléphonistes à l'emploi de Bell. Pas plus d'ailleurs qu'il n'aurait à s'en soucier dans le domaine télévisuel, qu'il s'agisse d'une émission maison ou réalisée par une maison de production sous-traitante, a expliqué M. Carmel.

«Nous, notre préoccupation est de nous assurer que Bell offre des services de qualité.»

Si une éventuelle plainte portait sur la qualité du service fourni par l'entreprise sous-traitante, là, le CRTC étudierait la plainte et verrait quelle suite il peut y donner, a indiqué le porte-parole.

Action réseau consommateur, par exemple, s'est inquiétée du maintien des services d'assistance télépho-

nique en français au Québec si la future entreprise est contrôlée par des Américains. Ce genre de doléance, effectivement, pourrait faire partie de l'aspect qualité que pourrait éventuellement étudier le CRTC, si une plainte lui était adressée, a acquiescé M. Carmel.

Bell Canada a annoncé, lundi dernier, qu'elle se départissait de son service des téléphonistes à une coentreprise contrôlée par la compagnie américaine Excell Global Services. Le nombre de centres d'appel passera de 55 à cinq et un nombre indéterminé des 2400 téléphonistes pourront conserver leur emploi. Celles qui le conserveront devront renégocier leurs conditions de travail.

Les syndicats ont lié cette décision de Bell aux paiements d'équité salariale à verser à ses téléphonistes.

Justement hier, Bell Canada a confirmé qu'elle allait en appeler de la décision de la Cour fédérale dans le dossier de l'équité salariale. Relance du cinéma canadien

La FTQ prépare son attaque

La FTQ entend mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour protéger les 2500 téléphonistes visés par la mise sur pied d'une nouvelle société en partenariat canado-américain pour gérer le service d'assistance-annuaire. Le président de la centrale, Henri Massé, espère que les prochaines négociations chez Bell Canada, de même que des pressions politiques pourront amener la compagnie à revoir sa décision. Il ajoute qu'une contestation juridique est en préparation et il estime que la centrale a de bons arguments légaux. M. Massé estime que le transfert des téléphonistes se traduira par une baisse de 50 % de leurs salaires et conditions de travail.

Jean Allaire participera au congrès de l'Alternative unie

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Jean Allaire, auteur du célèbre rapport qui porte son nom et cofondateur de l'Action démocratique du Québec, a annoncé hier qu'il prendra part au congrès de fondation de l'Alternative unie, un mouvement qui vise à unir la droite canadienne afin de défaire les libéraux fédéraux.

M. Allaire y voit une occasion tisser des liens avec les Canadiens. «Des ponts doivent être établis ou rétablis entre les citoyens du Canada afin de s'accepter mutuellement dans une reconnaissance réaliste de nos différences et de nos identités culturelles réci-

proques», écrit-il dans une lettre qu'il a fait parvenir au chef du Parti réformiste, Preston Manning.

Le projet est, en effet, piloté par les réformistes qui y voient l'occasion d'élargir leur base jusqu'au Québec. Le Parti conservateur de Joe Clark a refusé toute alliance avec le mouvement et a même mis sur pied son propre projet, soit celui de l'Alternative canadienne.

Peu de figures Québécoises connues ont indiqué jusqu'à maintenant leur intention de prendre part au congrès qui se déroulera à Ottawa du 19 au 21 février. Seuls l'ancien ministre péquiste et chef unioniste, Rodrigue Biron, et l'ex-solliciteur général du Québec sous les libéraux qui

s'est ensuite converti à la souveraineté, Gerald Latulippe, ont accepté d'y participer.

Au début de la semaine, le Bloc québécois a indiqué qu'il était hors de question de s'associer à cette initiative. Le chef Gilles Duceppe avait expliqué qu'il ne voyait pas comment le Bloc pouvait s'insérer dans ce mouvement qui vise à repenser le fédéralisme et à promouvoir des valeurs de la droite.

Selon M. Allaire, l'Alternative unie mérite qu'on s'y attarde puisque la nécessité de trouver des solutions à la cohabitation entre le Québec et le Canada reste toujours valable. Pour cela, il faut garder un esprit ouvert.

«Nous vivons en démocratie et cela

implique nécessairement la volonté de maintenir un dialogue positif entre les autres membres de notre régime politique, sans démoniser qui que ce soit», souligne-t-il dans sa lettre.

De plus, M. Allaire juge valable l'approche préconisée par l'Alternative unie pour renouveler le fédéralisme. «L'avenir du Canada passe par sa décentralisation, et, dans cet esprit, votre projet est novateur et mérite d'être considéré», explique-t-il à M. Manning.

A son avis, le Parti réformiste a le mérite d'être le seul parti formant l'opposition officielle qui, dans l'histoire du Canada, a eu l'idée de présenter un projet de loi visant à décentraliser la fédération afin d'en améliorer le fonctionnement.

Huit entreprises sont condamnées pour avoir voulu établir un monopole

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Huit entreprises de déneigement de la région de Québec ont été condamnées hier à payer une amende totale de près de trois millions pour avoir comploté dans le but de se partager le marché municipal de la région.

La sentence a été rendue par la Cour supérieure du Québec à la suite d'une enquête menée par le Bureau fédéral de la concurrence. Les huit entreprises ont plaidé coupables aux accusations portées contre elles.

Elles se sont également fait imposer une période de probation de dix ans.

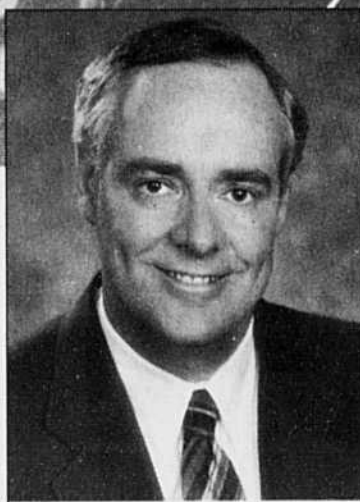
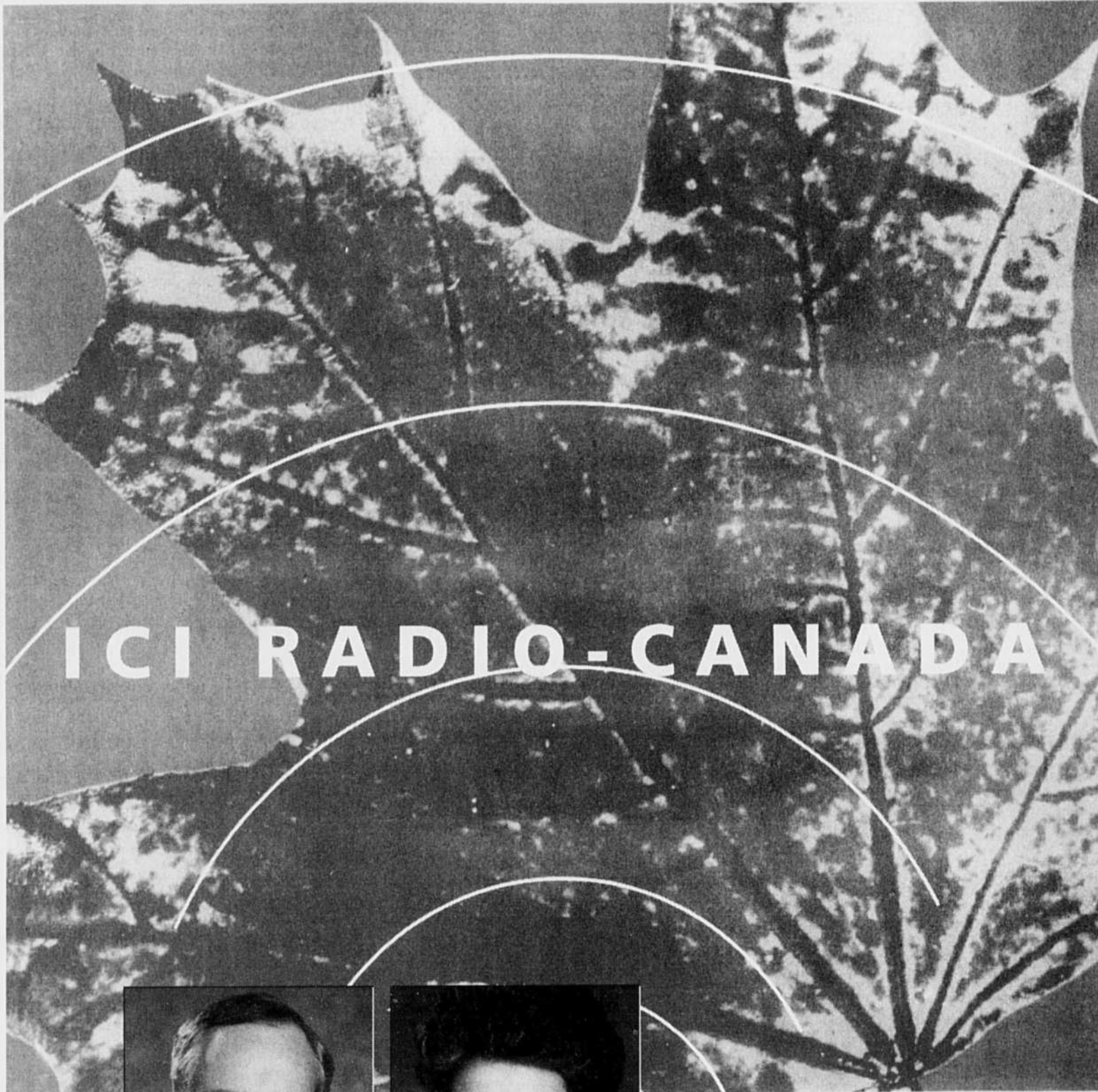
Les entreprises s'étaient entendues pour partager la grande région de Québec en zones. Dans chacune de ces zones, une seule entreprise pouvait soumissionner pour les contrats d'enlèvement de la neige. Les infractions se sont déroulées entre novembre 1994 et octobre 1995.

Les municipalités étaient les principales visées par ces manœuvres. Les villes de Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport ont ainsi été affectées. Certaines routes et autoroutes du ministère des Transports étaient également touchées.

Selon une enquête menée par le quotidien *Le Soleil*, les coûts de déneigement des entrepreneurs privés ont doublé dans la région de Québec entre 1988 et 1994, passant de huit à seize millions.

Le Bureau de la concurrence a indiqué que son enquête, aussitôt déclenchée, avait eu un effet immédiat entraînant une réduction des coûts du déneigement dans la région.

Les huit entreprises incriminées sont les suivantes: Les Constructions du Saint-Laurent, Les Constructions Bé-Con, Les Entreprises PEB, Construction TLC, Pavage Rolland Fortier, Jean Leclerc Excavation, Union des Carrières et Pavages ainsi que Henri Labbé et fils.



Perrin Beatty



Guylaine Saucier

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



Responsable du Service des communications

La Société des musées québécois organisme national, principal porte-parole des musées et de la muséologie québécoise, est à la recherche d'une personne dynamique, spécialisée dans le domaine des communications en milieu culturel.

Relevant du directeur général de la SMO, cette personne coordonne le Service des communications en regard du plan d'action et des priorités de l'organisme.

Il s'agit d'un poste régulier à temps plein.

Mandat:

- Concevoir et réaliser les plans de communication de la Société;
- Coordonner les relations avec les médias et les représentants de la Société;
- Assurer la diffusion des informations auprès des membres de la Société et des publics visés;
- Organiser et gérer toutes les activités et outils de communication et de promotion (congrès annuel, la Semaine des musées québécois, salons etc.);
- Assurer la rédaction, l'édition, la distribution et la gestion des publications de la Société dont la revue *Musée*, le *Bulletin*, le *Rapport annuel* et autres;
- Prendre en charge la gestion et le bon fonctionnement de l'Observatoire (réseau d'information et de veille sur les musées et la muséologie sur l'infrastructure) et du fonds documentaire de la Société.

Exigences requises:

- Diplôme universitaire dans le domaine des communications ou dans un domaine connexe;
- Cinq ans d'expérience dans un poste similaire (en milieu culturel serait un atout);
- Connaissance de l'édition imprimée et informatique;
- Excellente maîtrise du français écrit et parlé;
- Très bonne maîtrise de l'anglais écrit et parlé;
- Connaissance des principaux logiciels de traitement de texte;
- Habileté supérieure en rédaction, esprit d'analyse et de synthèse;
- Habileté supérieure en matière de communication et relation interpersonnelle;
- Leadership, dynamisme, polyvalence, aptitudes pour le travail en équipe et la résolution de problèmes;
- Une grande aptitude pour le travail en réseau et le partage d'informations;
- Intérêt marqué pour les NTIC;
- Grand sens de l'organisation.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 9 février 1999, 17 h; par télécopieur ou par courrier à l'adresse postale ou civique suivante:

La Société des musées québécois
Poste de responsable du Service des communications
Case postale 8888, Succ. Centre-Ville, UQAM
Montréal (Québec) H3C 3P8
Télécopieur: (514) 987-3379

209 rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Sainte-Catherine, local V5205
Montréal (Québec) H2X 1L2

Nous remercions à l'avance tous les candidats. Nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus pour une entrevue. Nous pratiquons l'équité en matière d'emploi.

BILAN DE 1998

Pour une deuxième année, le président-directeur général, Perrin Beatty, et le président du Conseil d'administration, Guylaine Saucier, présenteront en ondes le bilan des activités de Radio-Canada pour l'année écoulée.

L'événement sera télédiffusé simultanément à la Télévision française de Radio-Canada et sur RDI, le samedi 16 janvier à 14 h, heure de l'est. La télédiffusion sur RDI sera suivie d'une tribune téléphonique animée par Pierre Maisonneuve avec Perrin Beatty, Michèle Fortin, vice-présidente de la Télévision française et Sylvain Lafrance, vice-président de la Radio française.

Le bilan sera aussi diffusé sur la Première Chaîne de la Radio française, à 16 h 30, heure de l'est, dans le cadre de l'émission *Tournée d'Amérique*, suivi, à 17 h, d'une tribune téléphonique animée par Marie-Hélène Poirier.

Par la suite, les internautes pourront participer à un forum sur le site de Radio-Canada à l'adresse cbc.radio-canada.ca

Le Réseau de l'information

ICI RADIO-CANADA - BILAN DE 1998 aujourd'hui :

14 h, à la télévision de Radio-Canada et sur RDI

16 h 30, à la Première Chaîne de Radio-Canada

www.cbc.radio-canada.ca

fm
95.1
montréal
première chaîne
Radio-Canada

CULTURE

Littérature

Lire, écrire et s'amuser

L'école Laurier développe un projet littéraire pour les enfants de la maternelle à la sixième année

Les écoles primaires doivent maintenant se trouver des vocations. Des projets éducatifs bien à elles, qui les distinguent et leur donnent une personnalité. À l'heure des ordinateurs et du multimédia, l'école Laurier, sur le Plateau Mont-Royal, a plutôt décidé de mettre la littérature à l'honneur.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Mardi, lors de l'annuelle journée portes ouvertes de l'école Laurier, les visiteurs recevront un livre, intitulé *Les Coups de cœur de Rataouille*, conçu par deux enseignantes. Rataouille est un petit rat futé qui fait le tour des classes afin de découvrir ce qui s'y trame. La directrice de l'école, Nicole Bonenfant, espère que Rataouille deviendra la mascotte de l'école et le symbole de la curiosité littéraire.

Car à compter de septembre, l'école met le cap sur la littérature dès la maternelle.

Mais le ton est déjà donné: le vendredi 12 février, les enfants de première et deuxième années auront leur «*nuît de la littérature*».

Armés de sacs de couchage et de leur pyjama, les enfants liront et entendront des histoires diverses et sans doute quelques-unes à faire peur. L'école a même trouvé des commanditaires pour couvrir le coût des croissants et des yogourts du samedi matin.

Chaque niveau aura son maillon de la littérature

L'an prochain, chaque niveau se familiarisera avec un maillon de la littérature. Les enfants du préscolaire fabriqueront un livre (en s'interrogeant sur la provenance du papier), ceux de première année feront un photoroman, ceux de deuxième année s'intéresseront à la chanson et au théâtre. En troisième année, l'écriture d'un conte sera à l'honneur, tout comme la poésie. Légendes et bandes dessinées seront amplement discutées en quatrième, avant de passer aux biographies et à l'écriture théâtrale en cinquième. La dernière année du primaire permettra aux enfants de se familiariser avec l'écriture journalistique.

«Après sa sixième année, nous voulons que l'enfant ait

son portfolio, avec ses réalisations», souligne la directrice.

Ce projet littéraire que «*tout le monde a adopté sans trop hésiter*» vient renforcer la vocation artistique de l'école, qui privilégie déjà la musique et le théâtre. Déjà, depuis deux ans, «*tout le monde va au musée et au théâtre*».

Le défi de l'école est maintenant d'injecter une véritable vie au projet pour qu'il soit autre chose qu'un beau scénario sur papier.

«*À toutes les semaines, disons le mercredi après-midi, nous arrêtons l'horloge, la Terre cessera de tourner et tous se mettront à travailler à leurs projets*», souhaite la directrice.

Faut-il déduire de ce projet que l'école possède une bibliothèque scolaire unique? Que non. Comme la majorité des écoles primaires publiques, l'école Laurier fait pitié. Mais la bibliothèque du Plateau Mont-Royal est à deux pas et c'est à cet endroit que les enfants plus âgés y trouveront leurs nourritures littéraires.

Le petit montant prévu pour l'achat de livres servira aux plus petits, moins mobiles.

«Les bibliothécaires de la bibliothèque du Plateau sont venus à l'école rencontrer nos professeurs afin de voir de quelle manière ils pourraient soutenir les élèves», raconte Nicole Bonenfant.

Les élèves du secondaire ne seront pas en reste. Aux élèves de la concentration ballet — choisis conjointement avec l'Ecole supérieure de danse — s'ajouteront des élèves qui n'ont pas nécessairement un intérêt pour cet art mais qui sont prêts à travailler dans un modèle alternatif, avec un enseignement par modules, individualisé, qui laisse une plus grande liberté aux élèves.

Ces derniers doivent également être plus responsables et cheminent à leur rythme dans chacune des matières.

«Nous avons remarqué que les enfants qui ont fréquenté une école alternative ne savent pas toujours où se diriger par la suite. De plus, notre modèle organisationnel devrait permettre à ceux qui ont un passe-temps d'y consacrer du temps dans un horaire qu'ils feront eux-mêmes», dit la

directrice.

THÉÂTRE

Un romantisme assumé

Une pièce rajeunie par son traducteur

ROMÉO ET JULIETTE

De Shakespeare. Traduction: Normand Chaurrette. Mise en scène: Martine Beaulne. Décor: Stéphane Roy. Costumes: Mérédith Caron. Éclairages: Michel Beaulieu. Musique: Claude Lamothe, Jacques Roy. Accessoires: Lucie Thériault. Avec, entre autres comédiens, Isabelle Blais, Danny Gilmore, Louise Portal et Gérard Poirier. Au Théâtre du Nouveau Monde jusqu'au 6 février.

HERVÉ GUAY

Martine Beaulne n'a pas réinventé *Roméo et Juliette*. Mais elle en a proposé une version acceptable pour le plus grand nombre. Et celle-ci n'est pas sans qualité. Par contre, la traduction de Normand Chaurrette donne à réentendre une pièce rajeunie, vive, qui fait contre-poids au conservatisme de l'ensemble. À commencer par le décor de Stéphane Roy, qui évoque une Vénise de carte postale, dont la seule audace, peut-être, est d'avoir remplacé le sempiternel balcon par une fenêtre de coin.

Sinon, la particularité de ce *Roméo et Juliette* vient de ce que le comique et le dramatique y cohabitent avec un certain bonheur jusqu'à ce qu'à la fin le tragique envahisse, non sans quelques soubresauts, toute la scène. Pour ce faire, Martine Beaulne a fait une place de choix à un valet bouffon (excellent Eric Bernier), qui ouvre, ponctue et termine le spectacle comme si tout cela n'était au fond qu'une sinistre farce. Et effectivement, il y a de cela par moments dans ce Shakespeare. Notons encore que cette mise en scène ne met pas en veilleuse la dimension politique de la pièce, ce désordre appréhendé qui menace à tout moment de faire basculer la cité italienne dans la guerre civile.

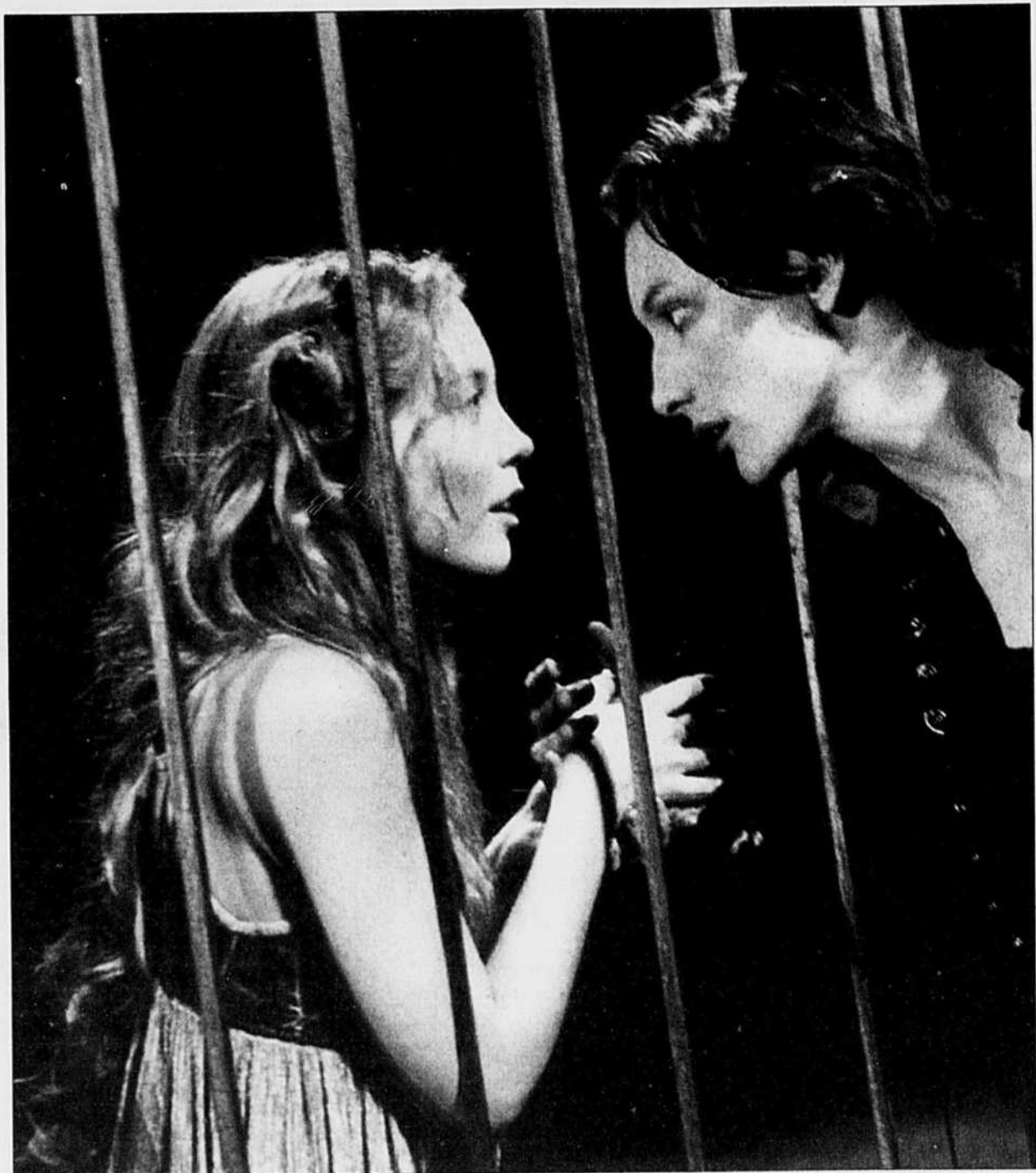
Cela dit, l'amour des jeunes gens verse dans un romantisme assumé, qui tient avant tout à un Roméo des plus fleur bleue (Danny Gilmore) tandis qu'Isabelle Blais lui oppose une Juliette plus volontaire et, partant, plus intéressante. Ceux-ci

sont entourés d'acteurs attachants, notamment Louise Portal, qui campe une nounou à la langue bien pendue, et Gérard Poirier, prenant de bonté et de dignité en frère Laurent. D'autres frôlent la caricature (Anne-Marie Cadieux) ou y sombrent carrément (Robert Lalonde), sans que cela vienne trop déséquilibrer un spectacle que, dans l'ensemble, Martine Beaulne tient bien en main.

Une commande qui ne part pas d'une exigence intérieure préalable

Car c'est un peu cela qui ressort de cette production: une commande bien exécutée mais qui ne part pas d'une exigence intérieure préalable ni du fait que l'on dispose justement de l'acteur ou de l'actrice idéal(e) pour incarner Roméo ou Juliette en ce moment. Quant à la pertinence de monter ce Shakespeare plutôt qu'un autre à présent, la question semble ne s'être jamais posée. Or, tant que le TNM programmera des classiques sans y voir de plus près, sans surtout s'assurer d'une adéquation plus forte entre l'œuvre et ceux qui la portent, le public risque d'être privé de ce surcroît d'âme qui permet aux grands textes de vraiment revivre. Et encore, je ne parle pas des raisons de marketing qui font qu'une pièce très populaire prend plus souvent l'affiche qu'un drame historique comme *Richard II*, par exemple.

Ce qui n'empêche pas par ailleurs de considérer ce *Roméo et Juliette* comme un bon exemple de lecture «limpide et transparente» d'un classique. Sur le plan pratique, les scènes sont bien réglées, les costumes de Meredith Caron particulièrement vibrants, la musique de Claude Lamothe et Jacques Roy bien accordée au lyrisme des moments où elle intervient. De plus, lorsque Louise Portal apparaît un instant à la fenêtre, la lumière a soudain le velouté froid de Vermeer. Une attention aux détails qui n'est pas à dédaigner, bien sûr, même si l'on voudrait au fond plus d'audace.

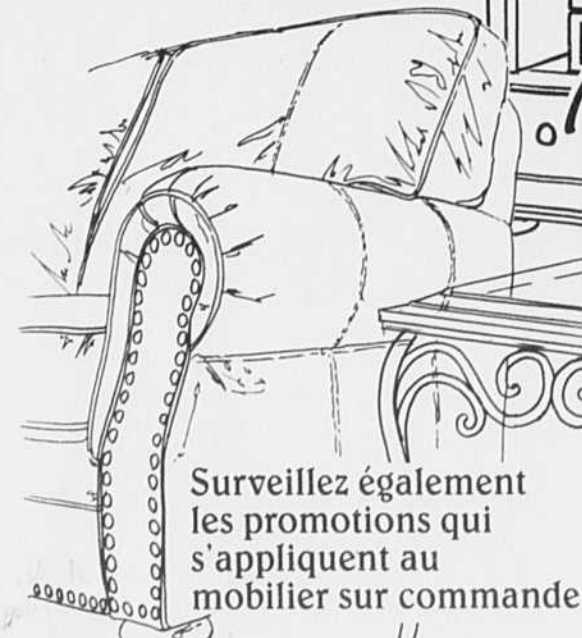


CHRISTIAN DESROCHERS

Isabelle Blais et Danny Gilmore: une Juliette volontaire et un Roméo un peu fleur bleue.

Venez très tôt à la vente sur tréteaux!

Fidèle à sa tradition, Patrimoine entame la nouvelle année avec un solde sur ses meubles-démonstrateurs sélectionnés. Canapés et fauteuils, tables de salon, armoires audio-vidéo et bibliothèques sont à l'honneur et attendent fébrilement qu'un nouveau décor les accueille.



Surveillez également les promotions qui s'appliquent au mobilier sur commande

Patrimoine

Au Centre Décor 440, 3932 Autoroute Laval Ouest, Laval Québec H7T 2P7

Jusqu'à 40% Sur meubles démonstrateurs sélectionnés jusqu'au 31 janvier 1999

(450) 687-6867

DU SOLEIL
DU SABLE
DU GOLF

UN SÉJOUR
AU MAROC
VOUS
INTÉRESSE ?

À fin de souligner son 10^e anniversaire, le Regroupement des diplômés-es de l'UQAM vous a concocté un petit séjour au Maroc.

Un forfait d'une semaine de golf et de tourisme à Marrakech, au célèbre PALMERAIE GOLF PALACE, comprenant : Avion + demi-pension + golf à volonté ou autres activités + excursions, (repas inclus) + déplacements en autocar climatisé.

Prix : 1660 \$ (valeur estimée de 4200 \$)
Date : Du 30 mars au 6 avril 1999
Conditions : • Un acompte de 300 \$/personne est exigé au moment de l'inscription
• Date limite de l'inscription : 15 février 1999
• Pour réserver votre place : par téléphone : (514) 987-3000, poste 3788 par télécopieur : (514) 524-5570



ONDA
Commandité par l'Office National des Aéroports (ONDA, Maroc)

Cette offre s'adresse à tous les diplômés de l'UQAM, aux partenaires et aux amis du Regroupement des diplômés-es de l'UQAM.



Regroupement des diplômés-es de l'UQAM

10 ans
Regroupement de TOUS les diplômés

MÊMES PROBLÈMES
UNE SOLUTION
LA SOLIDARITÉ

(514) 257-8711
1-888-234-8533
www.devp.org



DÉVELOPPEMENT ET PAIX

L'épouse de Jagger demande le divorce

Londres (AP) — Cette fois, Jerry Hall a demandé le divorce. Après plus de huit ans d'un mariage tumultueux avec le chanteur des Rolling Stones, l'épouse de Mick Jagger vient d'engager la procédure contre son époux, ont annoncé hier ses avocats.

Dans un communiqué adressé à l'agence de presse britannique Press Association, la firme Mishcon de Reya a annoncé avoir déposé la demande au nom de l'ancien mannequin. «*Il n'y a pas d'autres commentaires à ce stade*», précise la firme d'avocats, qui avait représenté la princesse de Galles, Diana Spencer, lorsqu'elle avait divorcé du prince Charles.

Jerry Hall, 42 ans, avait agité la menace d'un divorce à maintes reprises après que des indiscretions très médiatiques eurent prêté à Mick Jagger, 55 ans, plusieurs aventures présumées. Dans la dernière affaire en date, un mannequin brésilien, Luciana Gimenez Morad, affirme porter l'enfant du chanteur.

Née au Texas, la blonde Jerry Hall est la compagne de Mick Jagger, qu'elle a épousé en 1990, depuis la fin des années 70. Le couple a quatre enfants, Elizabeth, 14 ans, James, 13 ans, Georgia May, six ans et Gabriel, un an.

Mick Jagger a déjà divorcé de sa première femme, Bianca, en 1979.

Les journaux britanniques qui spéculaient déjà hier matin sur une possible procédure de divorce estimaient que Jerry Hall pourrait réclamer un arrangement portant sur l'équivalent de 75 millions \$ CAN).

LE DEVOIR

LE MONDE

La crise politique s'aggrave en Haïti

Une partie de l'aide internationale est bloquée

JEAN-MICHEL CAROIT
LE MONDE

La crise politique a pris un dangereux tournant en Haïti au cours des derniers jours, après l'attentat dont a été victime la sœur du président haïtien, Marie-Claude Préval-Calvin a été blessée par balles le mardi 12 janvier à Port-au-Prince, après que deux hommes en moto eurent ouvert le feu sur la voiture de celle qui dirige le secrétariat privé de son frère. Son chauffeur, Jean Versailles, a été tué sur le coup. Cet attentat non revendiqué intervient alors que la tension est vive en Haïti, où une partie de bras de fer oppose le président René Préval au Parlement.

En refusant la prolongation du mandat des parlementaires alors que de nouvelles élections n'ont toujours pu être organisées, le président Préval a pris le risque de fragiliser un peu plus la démocratie, restaurée il y a quatre ans par les troupes américaines. En novembre dernier, les sénateurs avaient voté une résolution prolongeant leur mandat jusqu'à la fin de l'année «pour éviter un vide institutionnel». Dans un discours télévisé, lundi soir, le président Préval a cependant affirmé qu'il ne pouvait proroger le mandat des législateurs. Il a annoncé la «mise sur pied d'une instance de contrôle de l'exécutif» et la nomination par arrêté présidentiel du nouveau premier ministre, Jacques Edouard Alexis, et des membres de son gouvernement. Le chef de l'Etat a appelé ses concitoyens au calme après les violents incidents qui se sont produits lundi dans le centre de Port-au-Prince, où des centaines de jeunes membres d'organisations populaires soutenant l'ex-président Jean-Bertrand Aristide ont exigé la dissolution du Parlement.

Plusieurs responsables politiques de l'opposition ont accusé le président Préval de «vouloir instaurer une dictature». «Confirmer le premier ministre sans ratification de son programme par le Parlement constitue une violation de la Constitution», soutenait le dirigeant social-démocrate Victor Benoit, tandis que le sénateur Paul Denis, responsable de l'Organisation du peuple en lutte (OPL), proclamait qu'il n'abandonnerait pas ses fonctions. L'éclatement du mouvement Lavalas, qui avait porté le président Aristide au pouvoir en 1990, sert de toile de fond à la crise qui bloque la ratification d'un nouveau chef de gouvernement depuis la démission du premier ministre Rosny Smarth, en juin 1997.

Après avoir rejeté la candidature d'Eric Pierre, un fonctionnaire international, et de l'économiste et dramaturge Hervé Denis, les deux Chambres ont finalement ratifié à la mi-décembre la nomination de Jacques Edouard Alexis, le titulaire du portefeuille de l'Éducation, au poste de premier ministre. Mais les tractations se sont à nouveau enlisées à propos de la formation du gouvernement, dont le programme doit être approuvé par les Chambres. L'OPL, majoritaire au Parlement, voulait six portefeuilles et s'opposait à la nomination à des postes clés de trois proches de Jean-Bertrand Aristide: Fred Joseph, Marie Michèle Rey et François Séverin. Selon Gérard Pierre-Charles, le leader de l'OPL, le président Préval n'a pas respecté un accord conclu le 14 juillet dernier.

Aide internationale gelée

Conséquence de l'imbrication politique, plusieurs centaines de millions de dollars d'aide internationale sont gelés alors que la population s'enfonce dans la misère. L'organisation rapide de nouvelles élections apparaît comme la seule issue à la crise. Le président Préval s'y est dit prêt, lundi soir, «par le dialogue avec les secteurs politiques et la société civile». Mais la guerre ouverte entre les factions du mouvement Lavalas a jusqu'à présent empêché la formation d'un nouveau conseil électoral.

La semaine dernière, la France a d'autre part réagi avec humeur à de récents propos du président Préval, qui avait pris à partie l'ancienne puissance coloniale. Convoqué au Quai d'Orsay, l'ambassadeur d'Haïti, Marc Trouillot, a été sommé de «donner des explications». Son homologue français à Port-au-Prince, Patrick Roussel, s'est dit «surpris et peiné d'entendre le président Préval évoquer le passé en ne retenant que les moments les plus sombres de l'histoire franco-haïtienne».

Dans un discours prononcé aux Gonaïves le 1^{er} janvier, à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance, René Préval avait demandé à la France de «reconnaître sa responsabilité historique [...] dans la maladie économique dont souffre Haïti». «Une bonne partie de la richesse de la France est liée à la pauvreté d'Haïti», s'était-il exclamé avant de rappeler que la France avait imposé une dette de 150 millions de francs-or en échange de l'indépendance d'Haïti. «Pour corriger l'histoire», le président haïtien a réclamé «l'annulation de toute la dette d'Haïti en 1999». La France, qui a fourni en 1998 une aide bilatérale supérieure à 100 millions de francs, figure parmi les principaux bailleurs de fonds d'Haïti.

Cinq musulmans britanniques inculpés au Yémen

AGENCE FRANCE-PRESSE

Sanaa — Six personnes, dont cinq Britanniques, détenues depuis Noël au Yémen, ont été formellement inculpées hier soir d'appartenance à un groupe armé pour perpétrer des «actes de sabotage» dans le pays, a indiqué à l'AFP un responsable du ministère public.

Ce responsable, qui a requis l'anonymat, avait dans un premier temps confirmé que quatre Britanniques avaient été formellement inculpés dans la journée de conspiration, avant d'annoncer l'inculpation des deux autres détenus.

L'inculpation a été notifiée aux six détenus «au siège du ministère public, en présence de leur avocat», a-t-il précisé. Le cinquième détenu possède la double nationalité yéménite et britannique. La nationalité du sixième détenu, présenté un moment à Sanaa comme un ressortissant français, n'a pas été précisée.

Les inculpations ont en partie été annoncées par un porte-parole du Foreign Office à Londres avant d'être confirmées par Sanaa. Le ministère britannique a indiqué qu'il ne savait pas encore quelles peines ses ressortissants en courraient. Il est primordial qu'ils puissent «avoir accès à leurs avocats», l'une des garanties exigées par Londres pour un procès «équitable», a souligné le Foreign Office.

Selon des sources yéménites, leur procès pourrait s'ouvrir dès la semaine prochaine, après la fin du mois de jeûne du ramadan. Les cinq hommes, des musulmans qui vivaient à Birmingham (centre de l'Angleterre), ont été arrêtés à la veille de Noël au Yémen. Les autorités les soupçonnent d'être liés à des mouvements extrémistes islamistes et d'avoir tenté de préparer des attentats contre des intérêts britanniques et américains à Aden (sud).

Procès Clinton: les procureurs plaident pour l'audition de témoins

Le président continue de multiplier les déplacements officiels

REUTERS

Washington — La deuxième journée du procès en destitution du président Bill Clinton devant le Sénat américain a été marquée hier par l'offensive des «managers» (procureurs) républicains de la Chambre des représentants en faveur de l'audition de témoins, y compris du principal intéressé.

Les procureurs se sont efforcés de faire valoir que la somme des preuves présentées la veille démontrait que le chef de l'exécutif s'était bien rendu coupable de parjure et d'entrave à la justice pour dissimuler sa liaison avec la jeune Monica Lewinsky.

Pour la première fois, un accusateur est venu à la barre pour réclamer l'audition de Bill Clinton en personne. «Interrogeons Monica Lewinsky, Vernon Jordan [avocat très proche des Clinton], Betty Currie [secrétaire particulière de Bill Clinton à la Maison-Blanche] et d'autres témoins clés», a demandé à la Chambre haute du Congrès Bill McCollum (Floride). «Invitons le président à venir devant nous, et jugez par vous-mêmes de leur crédibilité!»

La question des témoins a polarisé l'attention du Sénat depuis le début, le camp démocrate estimant que les preuves accumulées lors du procès devant la Chambre des représentants devraient fournir la base des archives pour le premier procès en destitution engagé au Sénat

depuis celui du président Andrew Johnson en... 1868. «Il ne s'agit pas de sexe mais d'obstruction au cours de la justice. Il s'agit d'un comportement, d'un plan. Il s'agit de beaucoup de mensonges, de beaucoup de faux témoignages», a surenchéri McCollum.

«Interrogeons

Monica

Lewinsky,

Vernon

Jordan,

Betty Currie

et d'autres

témoins-clés»

Hier, les procureurs ont résumé les preuves accumulées en 1998 contre Clinton, essentiellement par le procureur spécial Kenneth Starr, et expliqué comment pouvaient s'appliquer les textes de loi sur le parjure et l'entrave à la justice. Pour le représentant républicain de Floride, ne pas réussir à obtenir la destitution du président reviendrait «à affaiblir nos tribunaux et notre système judiciaire».

Les sénateurs doivent encore écouter les procureurs pendant 18 heures, puis ce sera au tour des avocats de la Maison-Blanche de s'exprimer, et ce, pendant un total de 24 heures. Ensuite, les cent élus de la Chambre haute pourront éventuellement poser des questions.

De son côté, la Maison-Blanche a tenu à faire savoir que le président n'accordait que très peu d'attention au réquisitoire des procureurs républicains devant le Sénat. Et pour bien montrer qu'il gouverne le «pays réel» et s'occupe, lui, des affaires sérieuses, le chef de l'exécutif a multiplié hier les déplacements officiels, notamment à New York pour discuter sur le bien-fondé d'investir dans les quartiers difficiles.

Monica se gave de pâtisseries

New York — Monica Lewinsky a trompé l'angoisse à l'ouverture du procès de Bill Clinton en se gavant de pâtisseries à New York, a rapporté hier le *New York Post*. Elle a été vue jeudi avec sa mère dans une pâtisserie de Madison Avenue, dévorant tour à tour un biscuit au chocolat, un gâteau à la vanille et un autre dessert au chocolat, accompagnés de deux doubles cappuccinos, selon le journal.

Alors que les sénateurs étaient au même moment condamnés à l'eau et au silence, «elle a tout mangé, n'a laissé aucune miette», a rapporté la patronne de la pâtisserie, Yenisse Cacho-Negrete, au quotidien. «Elle mange beaucoup». L'embonpoint croissant de Monica Lewinsky, 25 ans, est un des sujets de prédilection de certains tabloïds américains qui n'hésitent pas à la traquer jusque dans les restaurants pour la photographier.

L'ancienne stagiaire à la Maison-Blanche pourrait être appelée à témoigner dans le cadre du procès de destitution du président Clinton, accusé de parjure et d'entrave à la justice pour avoir tenté de cacher sa liaison avec Mlle Lewinsky.

Agence France-Presse

Prière du vendredi



MAHFOUZ ABU TURK REUTERS

DES DIZAINES DE MILLIERS de Palestiniens ont prié hier à la mosquée Al Aqsa, à Jérusalem, hier, dernier vendredi de la période de jeûne du ramadan.

I R A K

La Russie dévoile un plan à son tour

ASSOCIATED PRESS

New York — Après des initiatives françaises et américaines, la Russie a proposé hier un plan pour remplacer l'actuelle Commission spéciale (UNSCOM) par un nouvel organisme de contrôle du désarmement irakien afin de sortir de la crise avec Bagdad, ont indiqué des diplomates.

Moscou a aussi recommandé, lors d'une réunion à huis clos du Conseil, de lever l'embargo pétrolier imposé depuis huit ans à l'Irak, après une proposition similaire faite par la France.

La Russie estime que, après l'opération Renard du désert de fin décembre, «l'UNSCOM dans sa forme actuelle ne peut manifestement plus travailler en Irak». «Il est nécessaire de créer un nouvel organisme correspondant à la nouvelle situation», affirme un document lu au Conseil de sécurité par l'ambassadeur russe Sergueï Lavrov.

Mais les États-Unis ont rapidement rejeté les propositions russes et ont réaffirmé leur soutien à l'UNSCOM, présidé par le diplomate australien Richard Butler. Interrogé par les journalistes à l'issue de la réunion à huis clos du Conseil, l'ambassadeur américain Peter Burleigh a dit: «Nous rejetons cela». «Nous pensons que l'UNSCOM et l'AIEA doivent continuer à s'occuper des problèmes du désarmement de l'Irak et la question est de savoir comment les renvoyer en Irak», a dit M. Burleigh.

En revanche, l'ambassadeur de France Alain Dejammet a dit au Conseil que les idées russes allaient dans le sens d'un «système de contrôle renouvelé, efficace et sérieux», selon des diplomates.

M. Lavrov a proposé au Conseil de sécu-

rité de l'ONU d'envoyer à Bagdad une «mission d'évaluation» du désarmement irakien après les frappes américaines et britanniques.

Cette mission du Conseil de sécurité devrait faire des propositions pour mettre sur pied le contrôle à long terme du désarmement irakien avec «simultanément la levée de l'embargo» pétrolier.

Dans cette perspective, l'actuelle UNSCOM, instituée en 1991 pour rechercher les armes de destruction massive de l'Irak, disparaîtrait.

Elle serait remplacée par une Commission du Conseil de sécurité assisté d'un «Centre de contrôle» du désarmement qui dépendrait du secrétariat des Nations unies.

Les propositions russes sont contenues dans un document de travail qui énonce une série de «mesures pratiques» pour instaurer le nouveau régime de contrôle.

Les propositions russes sont «complémentaires» de celles faites par la France, avait dit jeudi M. Lavrov.

Paris a proposé mercredi de lever l'embargo pétrolier imposé depuis huit ans contre l'Irak et parallèlement de mettre en place un strict contrôle du désarmement et des ressources de l'Irak pour s'assurer que le président Saddam Hussein ne cherche pas à se réarmer.

La mission d'évaluation à Bagdad comprendrait des «représentants des États membres du Conseil de sécurité et des experts techniques», selon la proposition russe. Les experts viendraient de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW), basée à La Haye.

La violence fait au moins 15 morts au Kosovo

Deux observateurs internationaux sont blessés

ASSOCIATED PRESS

Pristina — Premier incident grave depuis le déploiement de la mission de vérification de l'OSCE au Kosovo. Deux observateurs ont été blessés hier près de Decani, dans l'ouest de la province à la majorité albanophone, où 15 combattants du mouvement séparatiste UCK ont par ailleurs été tués, selon le Centre serbe des médias.

Selon Walter Kemp, porte-parole de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Vienne, les deux membres de la mission de vérification, un observateur britannique et un traducteur serbe, ont été blessés par balles vers 15h30 alors qu'ils effectuaient une «mission normale de vérification».

Les deux hommes, dont les jours ne sont pas en danger, ont été hospitalisés à Pristina. Le Britannique, touché à l'épaule,

a ensuite été transféré à Skopje, en Macédoine. Les observateurs circulaient à bord d'un convoi de trois véhicules de l'OSCE, que des inconnus ont pris «délibérément» pour cible, précise l'organisation.

Paris, Washington et Londres ont vivement condamné cette attaque.

En vertu de l'accord de cessez-le-feu difficilement obtenu le 12 octobre dernier sous les auspices de l'émissaire américain Richard Holbrooke, les autorités de Belgrade ont accepté le déploiement au Kosovo de 2000 observateurs non armés. Environ 750 vérificateurs sont actuellement présents dans la province serbe.

Certains d'entre eux se trouvaient déjà au Kosovo avant octobre 1998, dans le cadre d'une autre dispositif multinational, la Mission diplomatique d'observation au Kosovo.

Les médiations américaine et européenne pour tenter de trouver une solution poli-

tique pour cette province serbe de deux millions d'habitants — albanophones à 90 % — ont été un échec jusqu'à présent.

Hier, des combats entre police serbe et combattants de l'UCK (Armée de libération du Kosovo) faisaient rage à Racak et deux autres localités situées près de Stimlje, à environ 25 kilomètres au sud de Pristina, chef-lieu de la province, selon l'OSCE.

Le Centre serbe des médias, proches des autorités de Belgrade, a fait état de 15 morts dans les rangs de l'UCK, un chiffre non confirmé de sources indépendantes. La police serbe a affirmé de son côté avoir saisi d'importantes quantités d'armes et avoir repoussé les rebelles.

Les combats ont commencé le matin, selon la police locale et une équipe de la section américaine de la Mission diplomatique d'observation du Kosovo (USKDOM) venue sur place.

Vers 11h30, la police bloquait la sortie de

Stimlje vers le village de Racak. Des tirs d'armes lourdes et des rafales de mitrailleuses et d'armes automatiques légères retentissaient régulièrement dans les collines.

Peu après, un char lourd de l'armée a gravi une colline et a commencé à tirer vers le sud depuis son sommet, au rythme d'un obus toutes les cinq minutes environ.

Deux grosses colonnes de fumée s'élevaient de derrière la colline, là où se trouve le village de Malopolje.

Près du char se trouvaient un canon antiaérien à tir rapide monté sur camion et un véhicule blindé. A dix mètres, six policiers de la police locale de Stimlje étaient couchés derrière un gros remblai de terre pour se protéger contre les balles des franc-tireurs albanais qui sifflaient au-dessus du remblai. L'un d'eux a déclaré qu'un obus de mortier albanais était tombé à proximité peu auparavant.

A F G H A N I S T A N

Justice talibane

Kaboul — Un homme reconnu coupable de «sodomie» avec un jeune garçon a été exécuté sous un mur de briques et sept autres condamnés pour vol ont subi diverses amputations, hier au stade de Kaboul, devant plusieurs milliers de personnes, ont rapporté des témoins. Les condamnés avaient été jugés selon l'interprétation de la charia (loi islamique) par un tribunal.

Le condamné à mort a été exécuté sous un mur de briques qu'un char a fait s'écrouler sur lui.

Six membres des talibans reconnus coupables

de divers vols ont ensuite été amputés sous anesthésie de la main droite et de la jambe gauche par une équipe de trois chirurgiens. Un septième condamné, apparemment un adolescent, également reconnu coupable de vol, a été amputé de la main gauche.

Un porte-parole des talibans a précisé que si le dernier condamné avait été amputé de la main gauche, c'est parce que la droite lui avait été déjà enlevée lors d'une précédente condamnation pour vol il y a six mois.

Agence France-Presse



Yvon BOUCHER

Les Saisons littéraires
semestre automne/hiver 1998-1999
Tome 15

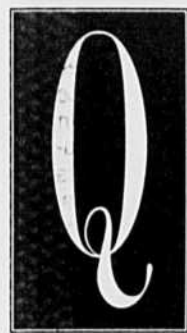
Où la littérature d'ici naît.

En vente dans toutes les librairies

É D I T O R I A L

Bell, la vénérable?

La vente par Bell Canada de ses activités d'assistance téléphonique à une entreprise américaine spécialisée choque l'intelligence. Bell aurait toutes les bonnes raisons du monde de faire appel à un sous-traitant, la façon qu'elle a choisie pour y parvenir dérange au plus haut point.



u'une entreprise en vienne un jour à abandonner certaines activités traditionnelles pour redéfinir son orientation, il n'y a là rien d'anormal. Au contraire, ne pas agir en ce sens serait dommageable à long terme pour l'entreprise et pour ses employés.

En déréglementant progressivement la téléphonie, il allait de soi que le CRTC laissait le loup de la concurrence entrer dans la bergerie du géant canadien de la téléphonie. Du coup, Bell devait se redéfinir à la lumière des bouleversements survenus dans les technologies de communication, mais aussi dans la façon de livrer les services à la clientèle. La déréglementation des interurbains, l'avènement de nouveaux joueurs sur le marché local, l'explosion des services en ligne et du multimédia, tout cela a donc poussé Bell à revoir ses opérations, une tâche dont elle se tire mieux d'affaire qu'on ne l'aurait prévu.

On se rappellera, par exemple, que la fin du monopole de Bell sur la vente, la location et l'installation des équipements avait amené l'entreprise à délaisser le soutien technique à la clientèle. Mais contrairement à ce qui se passe pour les téléphonistes, Bell avait alors négocié le départ de ses techniciens et les avait soutenus pour la mise sur pied de leur propre entreprise.

A cause de la diminution graduelle de l'importance des téléphonistes dans les rapports de l'entreprise avec sa clientèle, Bell a entrepris il y a quelques années de réduire progressivement leur nombre. C'est que la technologie a sensiblement modifié la tâche des téléphonistes et la fin du monopole sur une foule de services a favorisé l'émergence d'une approche différente illustrée par le bourgeonnement des nouveaux centres d'appels spécialisés, souvent situés loin de la clientèle (on pense aux centres d'appels pour les clients des cartes de crédit). Cela a eu pour conséquence d'opérer une pression à la hausse sur les conditions de la concurrence... mais à la baisse sur les salaires des préposés. Bell aurait pu faire une percée dans cette industrie prospère, mais à 19 \$ l'heure, l'idée perdait de son intérêt.

Cela dit, quelles que soient les excellentes raisons qui aient amené Bell à revoir la place de son service d'assistance téléphonique, l'entreprise n'a aujourd'hui pas le droit moralement de se débarrasser purement et simplement de ses 2400 employés sans les assurer de conserver des conditions de travail similaires, du moins jusqu'à la négociation d'une prochaine convention collective avec leur nouvel employeur. C'est une question de sens civique et de respect des droits humains.

Bell profite d'un vide juridique pour faire une manœuvre qui lui serait interdite autrement. Faute d'une entente avec ses employées, elle doit revoir sa décision.

Par ailleurs, le CRTC devrait se pencher sur ce dossier puisque les services d'assistance téléphonique font l'objet d'une réglementation. Bell peut-elle confier à une société américaine 200 millions de dollars de services réglementés tout en continuant de se présenter devant le CRTC pour faire approuver les tarifs? Si oui, le CRTC jugera-t-il sur la base des coûts réels du sous-traitant américain ou sur la foi d'une simple facture assumée par Bell?

Jadis, dans les années 60, Bell avait la réputation de favoriser activement le maintien d'un gros syndicat de boutique chez les téléphonistes. Les conditions de travail et la sécurité d'emploi facilitaient une telle approche des relations patronales-ouvrières. Or les derniers événements sont là pour nous rappeler que Bell peut encore se comporter comme si elle était la mieux placée pour savoir ce qui est bien pour ses employées.

Avec la vente de son service d'assistance téléphonique à une société américaine sans plus de préoccupations pour la protection des droits de ses employées, Bell nous ramène loin en arrière, à cette époque où son comportement paternaliste lui servait de méthode de gestion. Elle qui a pu payer de ses livres 2,7 milliards d'actifs surévalués d'un seul trait de crayon l'an dernier, qui a de plus été capable de réduire de 12 000 le nombre de ses employés en l'espace de quelques années sans qu'aucune crise n'éclate, devrait aujourd'hui s'asseoir avec ses 2400 téléphonistes pour discuter d'une solution honorable. Bell n'a pas le choix: il y va de sa réputation d'entreprise d'avant-garde, respectueuse de ses clients et de ses employés.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Massacres au Zaïre

Faute de participants, la Zambie a annoncé hier le report du sommet de Lusaka qui devait réunir aujourd'hui des représentants du gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et des rebelles luttant contre le pouvoir du président Laurent-Désiré Kabila. C'est la quatrième fois en deux mois que ce sommet est reporté alors que de nouvelles informations en provenance de l'est de l'ex-Zaïre font état de massacres perpétrés par les deux côtés contre les populations locales. Depuis plus de deux ans, l'ancien Congo belge est l'objet d'une terrible lutte de pouvoir doublée d'un affrontement régional qui met aux prises les armées de huit pays.

La réunion de Lusaka devait être le prolongement des discussions amorcées à Paris en novembre, dans le cadre du sommet France-Afrique, pour trouver une solution à la guerre en RDC. Les pays impliqués dans le conflit — le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda qui soutiennent militairement les rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie, et l'Angola, la Namibie, le Zimbabwe et le Tchad qui apportent leur aide à la RDC — avaient alors manifesté leur intention d'aboutir à une solution négociée. Il n'était pas encore question d'une rencontre entre les émissaires de Kabila et ceux des rebelles, mais la table était mise pour lancer de sérieuses négociations. Tout semble maintenant remis en cause, à moins que l'annulation du sommet ne soit un autre de ces nombreux retournements auxquels on assiste dans cette affaire.

Pendant que les politiciens et les chefs militaires cherchent — mais le font-ils vraiment? — une issue à cette guerre, les populations locales subissent les exactions de la piétaille. L'agence des missionnaires Misna, basée à Rome, a fait état il y a une semaine du massacre par la rébellion de 500 civils dans un petit village du Kivu. Puis, des réfugiés congolais en Centrafrique ont déclaré, jeudi, que des massacres perpétrés cette fois-ci par l'armée de Kinshasa auraient causé la mort d'au moins 300 personnes. Ces informations sont difficiles à confirmer mais elles ne peuvent être rejetées du revers de la main. En effet, il est notoire qu'on massacre allègrement dans cette région des Grands Lacs africains, où les journalistes et les humanitaires ne peuvent faire leur travail adéquatement. Après tout, durant l'automne 1996, quelque 200 000 personnes ont disparu dans l'est de l'ex-Zaïre. Faudra-t-il que cela se reproduise pour que la communauté internationale s'émeuve de ce qui se passe présentement là-bas?



Jocelyn Coulon

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THERIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFLET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Les arts ou la morale à l'école?

Dans le nouveau programme d'enseignement qui entrera en vigueur en septembre 1999, des cours d'anglais sont prévus pour les élèves de troisième année. En ajoutant ces deux périodes à la grille-horaire, il faudra évidemment couper quelque part. Et, sans aucun doute, les arts seront touchés... Les cours de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques donnés par des spécialistes ont été retirés de l'horaire pour les élèves du deuxième cycle. On demande aux titulaires de faire eux-mêmes cette tâche. Ces titulaires n'ont généralement aucune compétence pour dispenser ces matières; la plupart d'entre eux font du bricolage pour remplacer les arts plastiques et apprennent deux ou trois chansons de Félix et de Vigneault en guise de cours de musique.

Qui pourrait les blâmer? N'ayant pas la formation requise, celle-ci étant d'au moins trois années universitaires, ils font de leur mieux mais, soyons honnêtes... ces cours n'équivalent en rien à ceux dispensés par un spécialiste.

Savez-vous qu'en plus d'offrir une formation culturelle aux élèves, les spécialistes en arts, grâce à leur enseignement, développent aussi la motricité, la dextérité, la concentration, la discipline, la mémoire, sans oublier l'estime de soi? Toutes ces qualités ne sont-elles pas indispensables pour l'apprentissage des autres matières?

Pendant ce temps, nous continuons à donner les

cours d'enseignement religieux et de morale, religieusement, deux heures par semaine.

Savez-vous que ces matières sont les seules à avoir un temps prescrit dans la grille-horaire du primaire?

On suggère un nombre de minutes idéal pour le français, les mathématiques, etc., mais on oblige à deux heures d'enseignement religieux... Et pendant ce temps, on coupe l'enseignement des arts à des élèves qui, pour la plupart, ne peuvent en bénéficier qu'à l'école.

Est-ce bien cela que nous voulons pour nos enfants? Peut-être est-il encore temps de réviser nos devoirs si nous ne voulons pas d'une société dépourvue d'émotion et d'imagination.

Elaine Bertrand
Dominique Carrière
Enseignantes en musique au primaire
Montréal, 12 janvier 1999

L'obsession de la mondialisation

«Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup y ramène» (Jaurès).

Je suis un extraterrestre. J'y consens, moi qui m'acharne ridiculement à me définir comme Québécois. Je suis petit et mesquin, bas et décadent, mais je persiste et signe.

On nous affirme que le processus de mondialisation est irrémédiablement enclenché, que toute opposition à ce processus est vaine, qu'elle relève d'un

conservatisme aigu. Il faut être «ouvert au monde». Cette expression est sur toutes les lèvres, dans tous les journaux; elle nous matraque quotidiennement de son «implacable évidence» et de sa «vérité immuable» puisqu'elle constitue «l'aboutissement logique de l'humanité».

Comme si notre appartenance nous isolait! au contraire, notre nationalité nous permet de mieux saisir la condition des autres peuples et de participer pleinement à l'humanité.

On nous dit: «Soyez citoyens de la planète... de la Planet Hollywood et de ses filiales, naviguez sur Internet». Pourtant, ne sommes-nous pas tout aussi isolés chez nous devant notre ordinateur? Tout cela devient vite une obsession.

Dans la foulée de ce «contexte de mondialisation», on veut transformer l'enseignement de l'histoire au Québec pour répondre à «de nouvelles réalités». Nous formons l'un des peuples qui connaît le moins son histoire et on veut nous l'enlever. La Conquête, les Patriotes, cela n'existe plus. Il faut être au goût du temps. Il faut faire de l'histoire «world wide web», lavée, propre, innocente.

Je m'oppose à cela, non pas par conservatisme, comme certains se plaisent à le dire, mais bien par souci de dignité, pour ne pas que le monde devienne une vaste entreprise d'assimilation et d'américanisation, par respect pour les peuples et les langues.

Qu'on le veuille ou non, le Québec existe et il nous rattrapera bien vite si on l'oublie, l'histoire le prouve.

Charles Bonenfant
Étudiant en lettres
Laval, 30 décembre 1998

REVUE DE PRESSE

Scandales, anniversaire et neige

ANTOINE ROBITAILLE

Semaine éclatée sur le front de l'actualité dans le Rest of Canada (ROC). D'abord, le *National Post* a répété jeudi ce qu'il avait écrit le mois dernier: une loi pour protéger les magazines canadiens «n'est pas une bonne idée». Il ajoutait que cette loi «serait de courte durée» parce que «les Américains la contesteraient devant l'Organisation mondiale du commerce où elle serait annulée de la même façon que la précédente, qui visait à nuire aux éditions canadiennes des magazines américains».

De plus, selon le *Post*, Mme Copps fait fi de la préférence des consommateurs d'ici. «Pour un Canadien qui s'intéresse aux questions locales et internationales, par exemple, une édition de *The Economist* comprenant un encart consacré aux affaires canadiennes serait largement suffisant».

Le *Post* remet en question les principes sous-jacents de la politique de Mme Copps, notamment «cette idée philistine selon laquelle une pièce de théâtre, un poème, un roman, des «sitcoms» et les magazines constituent une sorte de pollution envahissante dès qu'elle traverse la frontière».

Or, «les cultures n'évoluent pas dans des mondes hermétiques les uns par rapport aux autres, rappelle le *Post*. Le Canada fait partie d'une civilisation mondiale anglophone à laquelle l'Angleterre, l'Australie, l'Irlande, les États-Unis et notre pays contribuent avec des apports importants».

Le *Toronto Sun* s'en serait lui aussi volontiers pris à la politique de Mme Copps. Il affirmait d'entrée de jeu, dans son éditorial de jeudi: «Nous ne sommes pas des fans de Sheila Copps. Nous détestons ses politiques qui sont souvent mal conçues et nuisent au Canada.» Sauf qu'il y a eu...

Larry Flynt et la plus récente édition canadienne de *Hustler*, ce qui a déclenché des élans chevaleresques au *Sun*: «Nous n'hésitons toutefois pas à dire

qu'elle n'a rien fait qui mérite le traitement odieux qu'on lui a réservé dans cette revue de cul.»

La presse



du Canada

Ensuite, les Olympiques d'hiver de 2002. Devant le scandale qui affecte la ville de Salt Lake City, certains journaux du ROC se sont mis à rêver. À la suite de «ce scandale», écrivait le *National Post* jeudi, la honte semble si grande que, selon la rumeur, les jeux de 2002 pourraient bien être transférés à Calgary.

Le *Calgary Sun* s'en réjouissait aussi, le même jour, tout en «reconnaissant que ce scénario ne se réaliserait probablement pas». Le *National Post* a trouvé le ton juste pour conclure: «Mais ne vous énervez pas, les membres du CIO pourraient bien ne pas accepter les dollars canadiens.»

Jean Chrétien a atteint l'âge de la retraite cette semaine, soit 65 ans, et les commentateurs du ROC y ont vu une belle occasion de spéculer sur son avenir politique.

Dans le *Toronto Star* mercredi, Richard Gwyn expliquait pourquoi Chrétien tentera d'aller chercher un autre mandat à la tête du gouvernement canadien. «Démontrer que la prochaine élection fédérale est dans la poche pour les libéraux n'est pas très difficile. Le *Reform* vient de se suicider politiquement en flirtant avec les souverainistes du Bloc dans l'espoir de créer un monstre politique à cinq régions et à l'idéologie triple (*Reform*, *Conservateur*, *Bloc*). Quant aux conservateurs, ils viennent de démontrer qu'ils sont atteints d'amnésie en choisissant Joe Clark pour remplacer Jean Charest.» Gwyn estime que Chrétien, «un homme très fier», voudra rééditer l'exploit que peu de premiers ministres fédéraux ont réussi dans le passé, «notamment Macdonald, Laurier et King». Ce serait pour lui «une des seules façons de marquer son époque suffisamment pour se retrouver dans les livres d'histoire».

Pour revenir à l'âge proprement dit, le *Ottawa Ci-*

tizen concède que Jean Chrétien semble nettement plus en forme qu'un Boris Eltsine et que tout le monde «aimerait être capable, à cet âge, de monter les escaliers deux marches à la fois», comme le chef du Parti libéral. Même s'il «n'a jamais été aussi bien dans sa peau», le *Citizen* cherche à rappeler à Chrétien que «la meilleure façon de clore une visite chez un ami, c'est de savoir partir quand c'est le temps». Le *Citizen* rappelle en revanche que les politiciens ont toujours eu du mal à quitter ainsi. Il tente tout de même un dernier argument: «M. Chrétien pourrait profiter de nombreuses années avec le statut d'éminence grise [elder statesman].»

Retour sur la monarchie avec un article de Norman Spector, dans le *Globe and Mail*. Avouant avoir hésité à traiter de ce sujet, il explique que le ballon d'essai proposant l'abolition avait seulement servi à remplir les espaces vides dans les journaux, pendant le creux de la période des Fêtes.

Il s'interroge sur ce qui a poussé les proches du premier ministre à risquer des «crises cardiaques dans les rangs des monarchistes dévoués» alors que personne au pays ne considère sérieusement cette option.

A son avis, la solution australienne, qui pourrait devenir une république en 2001, n'est pas idéale. Elle diminuerait la distinction entre le chef de l'État et le chef du gouvernement. Spector laisse entendre que pour cette raison, les Australiens n'accepteront peut-être pas de rompre avec la monarchie.

Enfin, le déluge de 84 centimètres de neige à Toronto a inspiré le *Sun* jeudi. Critiquant la lenteur de la nouvelle ville unique de Toronto à faire face à la tempête, les éditorialistes ont proposé une dizaine de formules alternatives pour «remplacer la devise ultra politiquement correcte» de la nouvelle ville: «La diversité, c'est notre force.» Dont celle-ci: «Toronto — Apocalypse snow.»

IDÉES

Après Hydro et Bell, qui d'autre?

Se pourrait-il qu'à la suite de l'entreprise privée, comme pour le cas des téléphonistes chez Bell, vienne le tour des services gouvernementaux?

PIERRE-PAUL ROY

Retraité, ex-cadre chez Bell Canada

« **B**ell Canada cède ses activités d'assistance-annuaire à une entreprise américaine », titre en première page *Le Devoir* du 12 janvier. Il n'y a pas à se surprendre de cette décision. J'aurais pensé que cela se serait fait il y a plusieurs années. Vers la fin des années 1980, dans une rencontre au sommet, on avait dit au cadre responsable du service des téléphonistes qu'il était faisable d'offrir le service de Hawaii, car de ce point du globe, dans cette zone du fuseau horaire, on pouvait servir plusieurs des pays du Pacifique et de l'Atlantique sur une base de 24 heures. Pour les télécommunications, la distance n'importe plus. A la même période, il avait été suggéré d'intégrer le service des téléphonistes à celui du service à la clientèle. Ce qui aurait permis un enrichissement des tâches par la rotation des cadres et du personnel. Cela avait été rejeté, car il n'était pas question pour les vice-présidents respectifs de réduire le nombre d'employés de leur petit royaume.

D'autre part, peut-être n'y a-t-il aucun lien entre les deux événements, mais on aura noté que cette nouvelle arrive très peu de temps après l'annonce par Téléglobe et Nortel, deux autres unités de la société mère EBC, qu'elles se lancent dans le domaine de la course automobile de haut niveau. Dans ce cas-ci, il est à espérer que les ministères du Revenu des deux niveaux de gouvernement exigeront que la comptabilité de ces opérations de divertissement et de publicité sera séparée des activités de télécommunications. Il ne faudrait pas que les contribuables compensent les pertes subies dans ce domaine. Les télécommunications sont un service public essentiel sous contrôle privé. Ce n'est pas comme pour les compagnies de tabac qui, elles, vendent un produit que le consommateur est libre d'acheter ou pas.

Les sociétés de télécommunications au Canada, ce sont les consommateurs et les contribuables qui les ont bâties. Pendant près d'un siècle, le monopole Bell s'est approvisionné presque exclusivement auprès de Northern Electric (aujourd'hui Nortel), un quasi-monopole. Les deux partenaires s'entendaient à merveille pour fixer les prix des équipements fournis. Ce qui a permis de créer une société manufacturière qui œuvre dans de très nombreux pays.

Avec une société américaine telle Excell Global Services, il faut se demander si les francophones continueront d'être servis en français. En viendrait-on à se faire dire, comme cela arrive dans l'Ouest canadien: mais pourquoi exigez-vous donc d'être servi en français, vous êtes bilingue! Et qu'en sera-t-il de la clientèle à qui on fournit le service d'assistance-annuaire gratuitement, comme les handicapés et les personnes de 65 ans et plus?

Les gouvernements se doivent d'analyser la situation très sérieusement, car la distance, le lieu géographique n'importe plus pour les télécommunications. Après l'assistance-annuaire, pour-



SOURCE: COLLECTION BELL CANADA

Les téléphonistes des années 1980 portaient le harnais Gilliland, qui pesait six livres et demie.

quoi pas la vente, le service à la clientèle, enfin tout ce qui peut se faire à distance? Tout ce qui n'exige pas de déplacements de la part du client. Rappelons ici que, dans le cas d'Hydro-Québec, la possibilité pour le client de rencontrer une per-

sonne en chair et en os, ça n'existe plus. Tout problème doit se régler au téléphone. Après Hydro et Bell, qui d'autre? Se pourrait-il qu'à la suite de l'entreprise privée vienne le tour des services gouvernementaux?

Des étudiants bon marché

NATHALIE KINNARD

Professionnelle de recherche

J'aimerais, par la présente, dénoncer le phénomène récent de main-d'œuvre bon marché touchant spécialement les étudiants universitaires. Ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur même s'il est encore méconnu de la plus grande partie de la société. Saint-Exupéry ne disait-il pas que « l'essentiel est invisible pour les yeux... » (*Le Petit Prince*). Eh bien, je pense qu'il est temps d'étaler au grand jour le problème de main-d'œuvre bon marché que vivent plusieurs étudiants.

Je suis récemment finissante de deuxième cycle de l'Université Laval. Comme la plupart de mes collègues, j'ai commencé à chercher de l'emploi avant la fin de mes études. Dans la plupart des domaines, ce n'est pas une tâche facile! Le manque d'expérience est bien souvent le mal qui nous afflige, nous, étudiants fraîchement sortis de l'université. Nous tentons tous de faire valoir nos connaissances et notre expertise nouvellement acquises, notre détermination, notre ambition et nos idées nouvelles. Malheureusement, la plupart des employeurs recherchent, à travers les lignes de nos curriculum vitae, les années d'expérience pertinentes à notre domaine. Même en étant le candidat idéal, sans expérience significative, les portes se ferment devant nous.

Donc, afin de briser le cycle « pas d'expérience, pas de travail; pas de travail, pas d'expérience » (gouvernement du Québec), des programmes de stages s'adressant aux finissants ont été mis sur pieds. C'est le cas des stages pour nouveaux diplômés créés par le gouvernement provincial, du programme Stratégie emploi jeunesse du gouvernement fédéral et d'Avantage Carrière, pour n'en nommer que quelques-uns. Tous les stages, peu importe qui les gère, ont un but commun très louable: offrir de l'expérience aux étudiants diplômés. Il s'agit d'une initiative exceptionnelle permettant aux nouveaux diplômés de se lancer dans le milieu du travail. Je bénéficie d'ailleurs de l'expérience d'un de ces stages qui, je l'espère, m'ouvrira les portes du monde professionnel. C'est par l'entremise d'Avantage Carrière, en collaboration avec la fonction publique, que j'ai trouvé un stage dans mon domaine. Avantage Carrière est un organisme sans but lucratif gérant un programme national de stages pour les jeunes, en partenariat avec le Secrétariat du trésor du Canada et le YMCA. Son mandat est d'améliorer l'aptitude à l'emploi des jeunes des niveaux secondaire, collégial et universitaire, par l'offre de stages rémunérés de six à douze mois au sein d'une entreprise d'accueil. Je me considère privilégiée de profiter d'un tel stage. J'étais loin cependant de me douter des pièges cachés de ces programmes... Je changerais le slogan de la promotion des stages pour: « Pas d'argent? Engagez des stagiaires. Engagez des stagiaires et faites des économies ». Le proverbe « tout ce qui brille n'est pas or » ne s'est jamais révélé aussi vrai...

Il faut bien comprendre que je ne veux pas dénoncer ici les programmes spécifiques de stages (par exemple Avantage Carrière) mais plutôt le concept global de création de stages pour les diplômés. Il est très profitable, voire même alléchant pour un employeur d'engager des stagiaires. En effet, la plupart du temps le salaire du stagiaire est payé par l'organisation responsable des stages. L'entreprise qui accueille le stagiaire bénéficie donc d'une main-d'œuvre qualifiée, totalement gratuitement. En échange, elle s'engage à former le stagiaire, à développer son réseau de contacts et idéalement à l'engager ou à lui trouver un emploi à la fin de son stage. Ça, c'est la théorie, mais il en est autrement dans la pratique.

Plusieurs de mes confrères et consœurs universitaires ont, tout comme moi, remarqué que les employeurs profitent un peu trop de ces programmes de stages. En effet, à la fin d'un stage, il est plus profitable pour une entreprise d'engager un nouveau stagiaire que d'employer le stagiaire récemment formé. Tout découle du fait que les employeurs n'ont

rien à payer et que, dans la situation économique actuelle, les entreprises font tout pour sauver de l'argent. Le phénomène de main-d'œuvre bon marché vient alors de naître. La plupart des stagiaires sont des gradués universitaires avec des baccalauréats, des maîtrises et même des doctorats. Nous voulons tous acquiescer de l'expérience, alors nous acceptons de travailler à des salaires parfois ridicules pour une période de quelques mois à un an dans l'espoir de nous placer plus facilement après. Tout vient à point à qui sait attendre, nous a-t-on appris... Mais voilà que ce programme de stages qui devait nous aider à retourner maintenant contre nous à cause de certains employeurs qui voient là une occasion en or de sauver de l'argent.

Le concept de stages devrait être réévalué afin de profiter d'abord et avant tout aux stagiaires et d'atteindre le but premier du programme: briser la barrière du manque d'expérience. Je me permets d'avancer quelques suggestions:

1. Pourquoi ne pas mettre sur pied un processus d'évaluation des entreprises d'accueil afin de s'assurer de leur engagement auprès du stagiaire? Par exemple, l'employeur devrait faire vivre au stagiaire plusieurs expériences touchant différentes facettes de sa profession;

2. L'entreprise devrait assurer ultérieurement au stagiaire un poste de la même durée que le stage, soit à l'intérieur de l'entreprise ou ailleurs, de façon à honorer la gratuité dont elle a profité;

3. L'entreprise d'accueil devrait peut-être compléter le salaire du stagiaire afin de briser le cycle de main-d'œuvre bon marché qui est en train de s'installer. En effet, les programmes de stages offrent des salaires variant pour la plupart entre 15 000 \$ et 24 000 \$ par année. Certains programmes ne font pas de distinction entre les niveaux de scolarité. Un finissant collégial peut ainsi gagner le même salaire qu'un finissant de deuxième cycle;

4. Les demandes de stages faites par les compagnies devraient être évaluées selon les possibilités à long terme s'offrant aux stagiaires à la fin du contrat. Malheureusement, il existe trop de cas où les stagiaires sont des « bouche-trous » temporaires, réalisant des tâches ingrates ou de seconde importance. Ce genre d'expérience ne leur servira pas dans leur future carrière.

Il y a peu d'emplois et beaucoup d'étudiants finissants qualifiés, beaucoup d'appelés mais peu d'élus. Nous sommes conscients qu'il faut accepter de commencer au bas de l'échelle mais, comme tout le monde, nous devons gagner notre vie et payer nos dettes. Les stages nous offrent une expérience de travail appréciable, mais les salaires nous permettent juste de survivre. Création d'emplois, de promesse le gouvernement... Des stages sont créés mais pas des emplois! Plusieurs postes semi-permanents sont même transformés en stages car ils permettent d'obtenir de la main-d'œuvre gratuite. Eh oui! Les politiciens sont fiers d'annoncer que le taux de chômage chez les jeunes diminue. Mais sont-ils allés rencontrer les jeunes? S'ils le faisaient, ils constateraient que plusieurs diplômés travaillent au salaire minimum dans un centre commercial ou un restaurant ou que d'autres sont retournés aux études dans l'espoir de trouver un meilleur emploi dans leur domaine. Est-ce ça, la création d'emplois? Est-ce ça, l'avenir, pour tous ces étudiants ne demandant qu'à mettre leurs connaissances en pratique? J'espère que non... Il faut vraiment trouver des solutions afin de corriger cette situation. Les programmes de stages sont un premier pas, qui s'avère un peu chancelant pour l'instant. Je crois que l'initiative est prometteuse à condition d'y amener des corrections. Je suis jeune, je suis stagiaire. Je veux faire prendre conscience à la société que nous devons tous nous serrer les coudes pour faire de la place aux jeunes. Faites nous confiance!

L'avenir, c'est demain; demain, c'est l'avenir (*La Petite Vie*). Les élus politiques font de belles promesses mais, pour plusieurs d'entre nous, l'avenir est difficile à entrevoir...

Pierre Vallières (1938-1998)

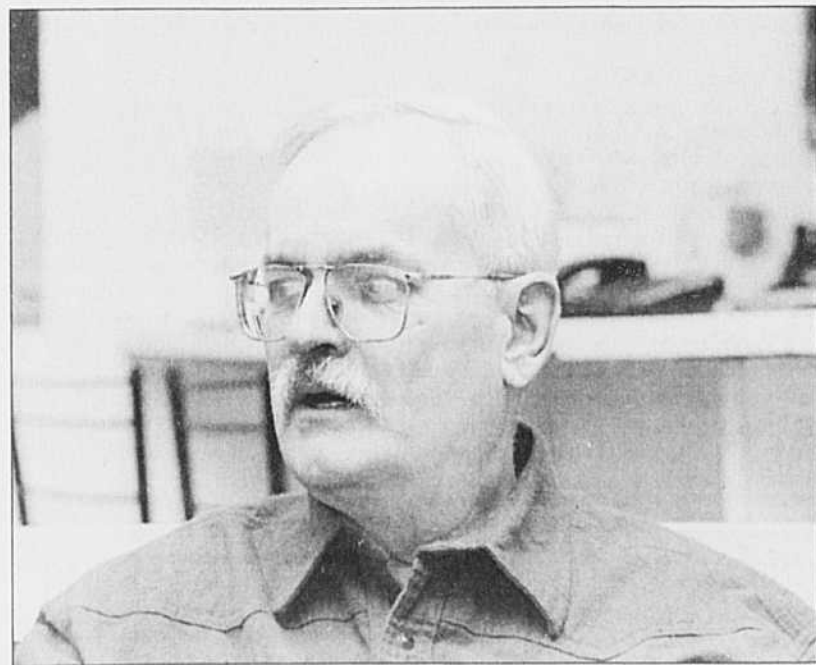
Un phénix de la liberté

GAÉTAN DOSTIE

Texte lu à la cérémonie d'hommage, en l'église Saint-Pierre-Apôtre, le 8 janvier 1999

Pierre Vallières est un phénix de la liberté. Les combats qu'il a choisis de mener ont toujours été en solidarité, en fidélité avec le petit peuple ouvrier qui l'a vu naître, il sera du côté des forces socialistes, des exploités, avec la collectivité française qu'il a voulu conscientiser, voir émerger de ses ornières colonialistes, il croira que la « liberté est au bout des fusils », puis pariera que les forces démocratiques nous donneront le pays espéré. Toutes les causes de libération nationale et de liberté démocratique l'interpellaient. Au nom des libertés individuelles, il se solidariserait et défendrait les droits de la communauté gaie. Toutes ces actions militantes le grandissaient, le fragilisaient, donnaient un sens à sa vie. Toutes ces causes dépassaient l'homme, sont l'apanage de tous les esprits lucides de ce temps, sont la voie que tout humaniste doit assumer, poursuivre. Pierre Vallières cherchait la justice, l'équité, la solidarité, la liberté; il a agi en éclaircisseur, tel un phare dans la tempête.

Une telle soif d'absolu est lourde de conséquences: Pierre Vallières goûta pendant près de cinq ans aux prisons: toutes condamnations étant cassées en appel, il en émergea avec fort problèmes de santé, de surdité; sa notoriété, la marginalisation, a servi de frein au travail bien rémunéré. La pauvreté fut son lot le plus souvent. Le désert



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Pierre Vallières

de l'amour l'épuisait, le minait, le désagrégeait, jusqu'au vide, les excès, la déraison.

J'ai connu Pierre Vallières lors de la parution de *Nègres blancs d'Amérique* en 1968; j'ai milité au Comité d'aide Vallières-Gagnon devenu le Mouvement de défense des prisonniers politiques du Québec. En complicité avec un ami poète et militant, Gaston Gouin, j'ai organisé la venue à Sherbrooke du spectacle de solidarité que fut *Poèmes et chansons de la Résistance*. Gaston Gouin entretenait alors une correspondance enthou-

siaste avec ce prisonnier politique. À sa sortie de prison le 26 mai 1970, il vint se reposer dans la région. Le 7 juin, son hôte Gaston Gouin mourut lors d'un énigmatique accident de moto. Pierre Vallières prit la parole lors des funérailles. Voici le texte de son témoignage: « Ce qu'il importe aujourd'hui de dire, c'est que notre camarade est vivant. Il vit plus intensément que jamais. Il vit dans et par son œuvre, qui n'a pas fini de nous parler et de nous interroger. Il vit dans le cœur, la mémoire et la fidélité de ceux qui l'ont connu et aimé; qu'il

a connus et aimés avec ses tripes, ses espoirs, ses angoisses et son immense désir de voir les Québécois libres, de se retrouver et de grandir avec eux dans un pays où la création individuelle et collective remplacera l'esclavage quotidien.

Il vit dans et par la lutte de libération des nègres blancs du Québec, lutte à laquelle il a participé activement, lutte qui se poursuit et se poursuivra jusqu'à la victoire de la liberté sur la peur de vivre, de l'amour sur la répression (sous toutes ses formes), de la solidarité fraternelle sur l'oppression systématiquement aveugle, de l'autogestion sur l'exploitation séculaire du « cheap labor » par le capitalisme et l'impérialisme, de la joie de vivre sur le profit réalisé à même notre misère et notre sang.

C'était mon frère et mon ami. La mort ne nous l'a pas ravi. Son écriture et son action, qui participaient et participent toutes deux de notre combat commun, se poursuivent.

Et son idéal de liberté, le nôtre, se réalisera dans la mesure où nous nous engagerons, au sens le plus fort de ce terme. Dans la mesure où nous consentirons enfin vraiment, tous ensemble, à vaincre nos lâchetés et nos peurs pour bâtir un pays et un monde habitables pour l'homme.

Ainsi seulement, il vivra parmi nous. Il ne peut vivre que parmi les hommes et les femmes qui se tiennent debout.

Vingt-huit ans plus tard, cet éloge, cet appel te revient. Dors mon frère. Nous te garderons vivant parmi nous. Un militant ne meurt jamais: tu es avec nous dans le combat continu. Ce n'était qu'un début!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Dudos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lessage (correspondants parlementaires à Québec); Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (compos); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et l'envoi); Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Hélène Germain (production); Marie-France Turgeon (responsable de la production); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lefleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Les cols bleus montréalais en ont vu d'autres. Ils se sont mis à la tâche dès la nuit dernière.

NEIGE

À Toronto, les militaires n'ont pas eu à intervenir

SUITE DE LA PAGE 1

Contrairement à ce qui s'est produit au milieu de la semaine, les températures polaires ne sévront pas après la chute de neige. Environnement Canada prévoit des températures autour de la normale cette fin de semaine, soit entre -4 °C et -15 °C samedi et de -7 °C à -12 °C dimanche.

Les grands gagnants de cette tempête? Assurément les enfants. Plusieurs commissions scolaires avaient décidé de fermer leurs écoles, donnant congé à leurs élèves. Les «moins chanceux» qui ont eu de l'école se sont pourchassés avec des cris de joie sur le chemin de l'école.

À Montréal, l'opération de déneigement commença dès 7h ce matin. 2800 personnes travailleront jour et nuit pour débayer les rues. Avant que les déneigeurs ne commencent à faire disparaître les bancs de neige, 800 travailleurs se sont appliqués au déblaiement des chaussées et à l'épandage d'abrasifs. Pour faciliter le travail des entrepreneurs, la Ville de Montréal demande aux propriétaires de véhicules de respecter la signalisation spéciale qui restreint les heures de stationnement, de stationner les véhicules en parallèle avec la bordure du trottoir, et non en diagonale, et à tous les citoyens de ne pas peler la neige sur la voie publique.

Ceux dont le véhicule aura été remorqué pour libérer le passage des chasse-neiges pourront récupérer leur voiture en signalant le 872-3777 jour et nuit. Enfin, la Ville suspend sa collecte d'objets encombrants pendant le chargement de la neige.

Toronto se remet péniblement

Les Torontois avaient déserté le centre-ville hier. Avec 120 centimètres tombés depuis le début de janvier, c'est quatre fois plus qu'en temps normal pour le premier mois de l'année. «Et en plus, souligne Serge Mainville, d'Environnement Canada, la neige avait le temps de fondre entre chaque chute...» La dernière fois qu'on avait vu autant de neige en Toronto, c'était en 1871...

Les 400 militaires appelés en renforts n'ont toutefois pas eu à intervenir lors de situations d'urgence. Troquant leur fusil pour une pelle, les soldats ont aidé à débayer les accès pour le transport en commun.

Le blizzard aura également touché le Nouveau-Brunswick et les États-Unis. Chez ces derniers, le verglas a provoqué des panes chez 250 000 abonnés de l'Ohio, du Maryland et de la Virginie.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec. H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Émavo de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le Viagra en vaporisateur nasal?

Lexington, Kentucky (AP) — Du Viagra en vaporisateur nasal: réel espoir ou vœu pieux? Deux chercheurs de l'université du Kentucky attendent en vain le feu vert des laboratoires Pfizer, les laboratoires qui fabriquent le Viagra, pour commercialiser ce nouveau procédé issu de leurs recherches.

«Les responsables [des laboratoires Pfizer] nous ont répondu qu'ils allaient nous rappeler. Ça fait un mois maintenant», a déploré Lewis Ditter, l'un des deux inventeurs, relatant une conversation téléphonique avec un membre de la filiale britannique des Laboratoires Pfizer.

«Nous n'essayons pas de leur voler leur brevet, nous pensons simplement que ce système de délivrance est plus efficace et que ce procédé devrait les intéresser.» Après un démarrage spectaculaire l'année dernière, les ventes de Viagra stagnent.

L'idée proposée par Ditter et Anouar Hussein, un confrère du Collège britannique de pharmacie, est simple. Selon ces deux scientifiques, cette voie d'accès permettrait au Viagra d'être directement en contact avec les muqueuses, activant du même coup la diffusion du produit actif, le sildenafil, dans le sang. Alors qu'une pilule doit passer par l'intestin grêle avant d'être absorbée.

De plus, a ajouté Ditter, cette courte durée d'absorption permettrait aussi de diminuer le temps entre la prise du médicament et son effet d'une heure ou plus à un quart d'heure. «Compte tenu de l'effet recherché, nous pensons que les adeptes n'ont pas envie d'attendre une heure pour obtenir satisfaction.»

De son côté, le porte-parole de Pfizer, Mariann Caprino, a expliqué jeudi que le laboratoire était toujours intéressé par les avancées médicales si celles-ci «sont profitables au malade. Nous ne voulons écarter aucune d'entre elles».

Spécialistes depuis dix ans de la délivrance par vaporisateur nasal, Ditter et Hussein avaient eu l'idée de l'appliquer au Viagra peu de temps après que le produit eut obtenu l'autorisation de mise sur le marché. Ils espéraient un brevet en juin dernier. Ces deux hommes ont ajouté une molécule au sildenafil. Ce secret de fabrication permet au produit de rester en solution sans pour autant que son effet soit diminué. Selon Ditter, le produit a été reconnu sans danger aux États-Unis par la FDA.

En novembre, les deux chercheurs avaient chargé un étudiant de l'université de Iowa de tester le produit sur des rats. Ceux-ci ont révélé que le produit était rapidement retrouvé dans le sang.

USINES DE FILTRATION

«Ça ramasse les poissons ordinaires mais cela n'empêche pas les requins de passer»

SUITE DE LA PAGE 1

vulnérabilité des enfants à son endroit. On l'appelle aussi en anglais la *beaver fever* parce que ce protozoaire est souvent présent dans les eaux contaminées par des animaux sauvages qui consomment les ronds-neurs imprudents et les autres animaux, qui n'en sont pas à l'abri.

Un autre protozoaire pathogène, le *Cryptosporidium*, est lui aussi présent dans les eaux usées des usines d'épuration québécoises en raison de la faiblesse ou de l'absence de systèmes de désinfection. Ce pathogène résiste aux traitements les plus exigeants, même à de fortes concentrations de chlore.

«Ce qu'il faut, explique le Dr Pierre Payment, c'est réduire d'abord et avant tout les rejets de ces micro-organismes pathogènes à leur source, c'est-à-dire aux usines d'épuration qui traitent les eaux usées, afin d'améliorer la qualité des eaux brutes qui servent à fabriquer l'eau potable de nos villes. Les systèmes de traitement perfectionnés de l'eau potable agissent comme un filet: ça ramasse les poissons ordinaires mais cela n'empêche pas les requins de passer, comme Giardia, Cryptosporidium ou des virus.»

Cryptosporidium a été considéré comme le principal responsable en 1993 de la plus grosse épidémie de gastro-entérite au monde, laquelle a contaminé en quelques semaines le tiers de la population de Milwaukee, soit 400 000 personnes, causant des centaines d'hospitalisations et des mortalités.

Une fausse sécurité

Comme les bactéries sont les plus facilement éliminées par les systèmes de traitement, ceux des usines d'épuration comme ceux des usines de filtration, le chercheur québécois estime qu'«on se donne une fausse sécurité en utilisant une norme basée sur les concentrations de bactéries coliformes, même si on n'utilise comme un indicateur de la présence des pathogènes et virus, qui sont plus dangereux parce qu'il suffit de quelques-uns, voire parfois d'un seul, pour infecter un humain».

Dans l'ordre, dit-il, les virus sont plus résistants aux traitements que les bactéries mais moins que *Giardia* ou le pire de tous, *Cryptosporidium*.

En Ontario, expliquait hier Tony Ho, un spécialiste en traitement de l'eau du ministère ontarien de l'Environnement, les 460 usines d'épuration de cette province sont dotées d'un système de désinfection capable de réduire de façon draconienne — en moyenne 99 %, dit-il — les concentrations de coliformes dans les eaux usées traitées.

«On exige de toutes les usines des rejets ne dépassant pas 200 coliformes fécaux par 100 millilitres d'eau usées, ajoute-t-il. Quelque 160 petites usines sont équipées de lagunes où les agents infectieux sont littéralement mangés par la microfaune qui habite ces étangs, dans lesquels les eaux usées séjournent entre un et six mois. Les plus grosses usines, généralement celles des grandes villes, utilisent aussi des bassins mais elles exploitent en plus des systèmes de désinfection au chlore ou aux rayons ultraviolets.»

Au Québec, précise de son côté le responsable du dossier municipal au ministère de l'Environnement, Jean-Maurice Latulipe, les systèmes de désinfection en place traitent les eaux usées de 715 000 personnes sur les six millions de citoyens branchés sur le réseau d'égouts. Il faut ajouter, dit-il, certains types de traitements tertiaires et les étangs aérés de certaines usines, qui désinfecteraient en partie les eaux usées d'environ 1,5 million de personnes. Le Québec n'a pas de norme réglementaire de re-

jet visant les agents infectieux pour ses usines d'épuration, ce qui explique que plus de la moitié d'entre elles n'ont aucun système pour les éliminer.

Les usines d'épuration construites dans le cadre du programme d'assainissement des eaux réduisent par contre les solides présents dans les eaux usées, les matières organiques et la demande en oxygène exigée des cours d'eau, ce qui est essentiel pour la santé de leurs écosystèmes.

Cependant, comme le démontre une autre étude du Dr Payment, de façon générale, les micro-organismes pathogènes qui entrent dans les usines d'épuration non équipées pour la désinfection en sortent aussi nombreuses, ou presque.

Des virus résistants

Or les virus et les protozoaires pathogènes sont très résistants dans l'environnement, explique le Dr Payment, où ils peuvent survivre des mois et cheminer sur des dizaines de kilomètres, voire davantage. Alors que les bactéries d'origine fécale et certains pathogènes survivent difficilement en eau froide, les virus peuvent y survivre des mois, voire des années, notamment dans les sédiments que font recirculer les crues printanières. Contrairement à une croyance répandue, ces pathogènes si néfastes aux humains sont particulièrement vulnérables en été parce que leurs prédateurs naturels, les micro-organismes présents dans les cours d'eau, sont alors à leur niveau d'activité maximum.

C'est à l'occasion d'une gageure avec un collègue américain, qui lui a coûté une bière mais suscité sa renommée internationale, que le Dr Payment a démarré ses études sur la question. Il croyait que les traitements de pointe de l'eau potable ne laissaient passer aucun agent infectieux, du moins en nombre susceptible de provoquer des problèmes de santé réels. Son collègue américain croyait la chose possible.

Avec une subvention de 750 000 \$ provenant de Santé Canada, le Dr Payment entreprend alors d'abreuver plus de 600 familles de façon contrôlée pendant 18 mois. Un groupe boit de l'eau filtrée par osmose inversée, un procédé capable de stopper au passage *Giardia* et *Crypto*. L'autre groupe boit de l'eau provenant d'une usine de filtration des plus modernes. Le résultat, publié en 1991 dans l'*American Journal of Public Health*, est spectaculaire: 76 % des personnes qui ont bu l'eau de l'usine de filtration ont écopé de gastro-entérites comparativement à 50 % des consommateurs d'eau filtrée. Cela traduit un risque additionnel de 50 % pour les buveurs d'eau de l'usine municipale. Une autre étude, plus raffinée, a observé un risque accru de 20 % quelques années plus tard, ce qui demeure significatif. Cette dernière étude révèle un risque accru de 150 % pour les enfants.

Si on compare ce risque, explique le Dr Payment, à celui de toxiques comme les trihalométhanes, qui font l'objet de normes pour l'eau potable, on réalise que les risques d'infection sont beaucoup plus sérieux avec les agents infectieux. Avec les toxiques chimiques, on parle de risques reliés à la consommation de produits durant toute une vie avec, au bout du compte, un risque de cancer, généralement de l'ordre d'une victime par million. Un risque d'infection qui touche presque tout le monde en un an cause en somme un problème de santé publique plus grave, d'autant plus que certains groupes sont plus à risque que d'autres, notamment les personnes déjà affaiblies par d'autres maladies, les personnes âgées, les enfants et les femmes enceintes.

munis des dispositions nécessaires à cette fin. «On ne pouvait jamais amener le dossier chez le procureur général parce qu'il le retournerait en disant que l'article 51 n'était pas générateur d'infractions.»

Le renforcement de la loi permet maintenant d'intervenir avec autorité et la CPLF ne s'en prive pas. En fait, le règlement des infractions de ce type est devenu sa priorité, considérant que la sécurité des consommateurs est en jeu. Parce que des consommateurs unilingues ne comprennent pas les modes d'emploi rédigés uniquement en anglais, ils s'exposent à des blessures ou peuvent endommager l'outil qu'ils viennent d'acheter. C'est particulièrement fréquent dans le cas des appareils électroménagers.

Une réputation à refaire

Baptisée «police de la langue» par les anglophones, présentée comme le monstre qui harcèle la minorité jusque dans ses derniers retranchements, la CPLF fait pourtant des efforts pour se débarrasser de sa réputation d'organisme punitif. Aussi est-elle plus tolérante. Jadis, il suffisait qu'une seule de la dizaine d'affiches d'une vitrine ne donne pas prédominance au français pour que l'état d'infraction soit signifié. Aujourd'hui, la CPLF se limite à une évaluation globale.

Cette souplesse est encore plus manifeste au sujet de l'application de l'article 68 sur les raisons sociales. Le texte de la loi stipule qu'une raison sociale peut être assortie d'une version dans une autre langue que le français pourvu que, dans son utilisation, la raison sociale de langue française figure de façon au moins aussi évidente. Toutefois, dans l'affichage public et la publicité commerciale, l'utilisation d'une raison sociale dans une autre langue que

AIDE SOCIALE

Le Centre de recouvrement en Sécurité du revenu a mis les bouchées doubles

SUITE DE LA PAGE 1

que ce montant disparaisse au bout d'une vingtaine d'années. Le bon rendement du Centre de recouvrement est essentiellement le résultat de nouvelles façons de travailler, croit le directeur de cette unité. Aucune embauche n'a eu lieu cette année après qu'une centaine de nouveaux agents se sont joints au ministère l'an dernier. Mais c'est un fonds annuel d'incitation à la performance et à l'expérimentation de 600 000 \$ qui semble stimuler les fonctionnaires, une initiative «très positive», selon M. Baillargeon.

Le Centre de recouvrement alloue donc un budget de 400 000 \$ à l'incitation et un autre de 200 000 \$ à l'expérimentation pour améliorer le recouvrement des créances. L'argent est attribué aux régions les plus performantes dans ces deux domaines.

«À tous les trimestres, on regarde quelles sont les régions qui ont dépassé leurs objectifs de recouvrement. En fonction du pourcentage de dépassement, les sommes sont ensuite investies dans l'acquisition d'équipements informatiques et, parfois, pour des embauches», explique le directeur du centre.

Aux yeux du ministère, le but de l'incitation n'est pas de tenter d'améliorer les récupérations individuelles des agents, mais bien de susciter une émulation entre les 14 régions. Pour ce qui est de l'expérimentation, il s'agit de faire émerger de nouveaux modes de travail, la plupart étant d'ordre administratif.

Pas de chasse aux fraudeurs

Il n'est donc pas question d'encourager les agents de recouvrement à établir un tableau de chasse des fraudeurs ou à atteindre des cibles personnelles dans la récupération des trop-payés aux bénéficiaires. Les indicateurs de performance fonctionnent par région et se basent, entre autres choses, sur le taux de recouvrement des créances, qui utilise un facteur de recettes plutôt que de créances ouvrables.

La dernière à Montréal, par exemple, les activités des agents de recouvrement ont été reorganisées et rassemblées en un seul lieu de travail. Ailleurs, les bureaux régionaux ont mis l'accent sur l'information ou l'informatique.

Ayant acquis le statut d'unité autonome le 21 août 1996, le Centre de recouvrement en Sécurité du revenu a mis les bouchées doubles afin de réduire le montant des comptes à recevoir du ministère. Même si le nombre de ménages recevant de l'aide de dernier recours continue de régresser depuis deux ans, les trop-payés aux bénéficiaires continuent aussi d'augmenter. Le total des trop-payés se chiffre maintenant à 542 millions.

La dernière, le Conseil du trésor avait accepté de diminuer de 50 millions les compressions au ministère de la Sécurité du revenu à la condition d'améliorer le recouvrement des sommes dues par les bénéficiaires pendant l'année 1997-98. C'est ainsi que le Centre de recouvrement a embauché une cinquantaine d'agents supplémentaires et, en mettant l'accent sur l'amélioration de leur performance, a réussi à amasser tout près de 300 millions de créances de dernier recours en trois ans.

Ces trop-payés sont principalement le résultat d'erreurs administratives du ministère, soit une cinquantaine de millions en 1997-98. Il survient évidemment aussi d'erreurs de la part des bénéficiaires dans leurs déclarations. Les tiers de ces erreurs, selon le ministère, relève de déclarations faites de bonne foi et les deux tiers, soit un montant d'environ 16 millions, de fausses déclarations.

Durant la même année, le recouvrement s'est accru en raison du transfert de plusieurs milliers de dossiers d'arrérages de pensions alimentaires à la Direction de la perception automatique du ministère du Revenu. En outre, des économies se sont dégagées avec l'accentuation du suivi de l'aide conditionnelle, de l'augmentation des montants réclamés à la suite des efforts additionnels de contrôle et de revenus créés grâce aux réclamations faites aux garants de bénéficiaires défaillants, notamment les garants d'immigrants parrainés.

Enfin, le centre a obtenu des revenus et recettes additionnelles grâce à l'application de nouvelles dispositions de la Loi et du Règlement sur la Sécurité du revenu. Les bénéficiaires qui exigent des montants auxquels ils n'ont pas droit doivent en effet subir une charge d'intérêt continu en cas de fausse déclaration.

RECTIFICATIF

Dans une nouvelle parue dans notre édition d'hier, intitulée «Le projet hydroélectrique de Churchill Falls est au point mort», une erreur — indépendante de la volonté de notre journaliste Mario Cloutier — nous a fait confondre les Innus (autrefois appelés Montagnais) et les Inuits (autrefois appelés Esquimaux). Il s'agit bien sûr de deux peuples de culture et de langue différentes, qui n'occupent pas le même territoire, et seuls les Innus sont partie prenante au dossier de Churchill Falls. Nos excuses.

PLAINTES Les préoccupations linguistiques se sont recentrées

SUITE DE LA PAGE 1

manifestée avec plus d'insistance envers les contrevenants aux dispositions de l'article 51 de la charte, prévoyant que toute inscription sur un produit, sur son contenant, sur son emballage ou sur un mode d'emploi doit être rédigée en français. À ce chapitre, le nombre d'infractions est passé de 713 à 1878 en un an. Comme jamais auparavant, les consommateurs québécois revendiquent le droit d'acheter et d'être informés en français.

Comment expliquer un recentrage aussi accentué de la hantise linguistique? De l'avis de la présidente de la Commission de protection de la langue française, Odette Lapalme, le renforcement de la loi 101 au sujet de l'étiquetage, de l'emballage et du mode d'emploi des produits y est pour beaucoup, ainsi que la souplesse dont la CPLF a fait preuve dans l'application des dispositions sur l'affichage public.

Ce qui est en cause ici, c'est l'article 51 de la loi 101, qui manquait de dents et que l'on violait en toute impunité. Les amendements apportés en 1997 par la ministre Louise Beaudoin ont enrichi ce texte de dispositions pénales et d'autres sanctions. À compter de ce moment, les francophones ont compris qu'il valait la peine de dénoncer les contrevenants, de porter plainte et de faire respecter la loi.

Dans le passé, l'Office de la langue française puis la CPLF sont intervenus pour tenter de ramener à la raison des fabricants et des commerçants qui refusaient de faire une place au français dans l'étiquetage, l'emballage et le mode d'emploi de leurs produits. Il est maintes fois arrivé que des procédures soient amorcées contre les récidivistes intraitables, mais le procureur général a toujours refusé de s'y associer, alléguant que l'article 51 n'était pas

le français est permise dans la mesure où cette autre langue peut être utilisée dans le respect de l'article 58 sur l'affichage public.

Cette disposition est farcie de zones grises et a entraîné des interprétations incompatibles avec l'esprit de la loi 101. Interpellée par les militants de son parti, la ministre Louise Beaudoin a sollicité, auprès du Conseil de la langue française, un avis qui ne lui sera pas soumis avant septembre prochain.

Considérant que cet avis est susceptible de déboucher sur un amendement à la loi 101, la présidente de la Commission de protection a décrété un moratoire. C'est partie remise, un geste de clémence à l'endroit de tous les contrevenants qui étaient mis en cause et auraient pu éventuellement faire l'objet de poursuites.

Intéressé que les Québécois francophones portent à la langue de l'étiquetage et, dans une moindre mesure, à l'affichage s'inscrit dans la nouvelle mouvance sociolinguistique. Le relevé des infractions que la Commission de protection a constitué pour la période de janvier à décembre 1998 témoigne de cet intérêt: la langue de l'étiquetage, de l'emballage et des modes d'emploi, 41,1 %; la langue de l'affichage commercial public, 17,3 %; la langue des raisons sociales, 8,6 %; la langue des catalogues, des brochures, des dépliants et des annuaires commerciaux, 5,3 %; le droit des consommateurs de biens et services d'être servis dans leur langue, 2,5 %; le droit des francophones d'être servis en français par l'administration gouvernementale, les services de santé, les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels et les associations de salariés, 2,4 %; la qualité de la langue au sein de l'administration gouvernementale et des organismes paragouvernementaux, 1,2 %.